

# Merkur

de letzebuenger

# Merkur

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

9 • 96

- 
- **Innovation, Recherche et Développement**
  - **Multimedia**
  - **Le médiateur européen**



**BIL-PME:** L'assistance garantie. L'expérience en plus.



## Haushalt '97

Am 17. September 1996 haben Premierminister Jean-Claude Juncker und Budgetminister Marc Fischbach der Abgeordnetenversammlung das Haushaltsprojekt für 1997 vorgetragen. Als "budget de rigueur" bezeichnet, soll im kommenden Jahr der dritten Phase der Wirtschafts- und Währungsunion entgegengetreten werden.

In einem schwachen, konjunkturellen Umfeld präsentiert sich der 97er Haushalt mit Gesamteinnahmen von 163,9 Milliarden und Gesamtausgaben von 163,3 Milliarden. Die Ausgaben steigen somit um 6,6 Milliarden gegenüber dem Vorjahresbudget, was 4,25% Steigerung ausmacht. Die angekündigte Budgetnorm von 3,85 % wurde also ein weiteres Mal überschritten. Hier stellt sich die Frage nach dem Sinn dieser Wachstumsnorm, wenn sie jedes Jahr überschritten wird. Die Forderung des Staatsrates nach einem "zero base budgeting", einer jährlich neu zu begründenden Ausgabenpolitik, scheint der Handelskammer in diesem Zusammenhang gerechtfertigt.

Der Ausgabenüberschuß wird von seiten der Regierung mit dem Argument belegt, daß im 2. Semester des kommenden Jahres Luxemburg die Präsidentschaft der Europäischen Union übernimmt. Obschon rechnerisch zutreffend, erscheint eine solche Aussage angesichts der Entwicklung verschiedener Ausgabenposten doch unzureichend.

Auch wenn im Budgetvorschlag Einsparungen von über 9 Milliarden Franken getätigt wurden, so gilt weiterhin der Tatbestand daß ein immer größerer Teil des Haushaltes an die sogenannten "dépenses incompressibles" gebunden ist. Es scheint demnach, daß dieser Posten als vollendete Tatsache von der Regierung angenommen wird. Als Beispiel sei hier die Schaffung 120 neuer Arbeitsplätze beim Staat erwähnt, was unwiderruflich zu einer Erweiterung der gesetzlich gebundenen Ausgaben führt. Obwohl die Handelskammer sich bewußt ist, daß ein effizienter öffentlicher Dienst eine angemessene Zahl von Beam-

ten benötigt, so weist sie abermals darauf hin, daß eine schnelle Durchsetzung der administrativen Reform einer Umverteilung der Arbeitsmasse und einer Produktivitätssteigerung gleichkäme.

In Erwartung der bereits erwähnten Wirtschafts- und Währungsunion ist es unumgänglich, die Staatsfinanzen und die Handhabung der Ausgaben im Griff zu haben. Man sollte nicht wie in vergangenen Jahren mit bedeutenden Mehreinnahmen aus Steuerabgaben des sich in Zukunft in einer Konsolidierungsphase befindenden Bankenwesens rechnen, um die kontinuierliche Entwicklung der Staatsausgaben auszugleichen.

Die Transfers vom Staat an Unternehmen wachsen im kommenden Jahr um runde 5 %. Wie üblich werden jedoch die "subventions d'exploitation" und der Posten "autres transferts de revenus aux entreprises" zu drei Viertel in die Kassen der nationalen Eisenbahngesellschaft fließen. Man kann sich die Frage stellen, ob die Budgetterminologie noch passend ist, wenn 75 % der Subventionen einer einzigen Gesellschaft zugute kommen.

Einer der politischen Schwerpunkte der Regierung bleibt auch im kommenden Jahr die wirtschaftliche Entwicklung des Landes. Die angekündigten Steuermaßnahmen erlauben es den heimischen Betrieben, in einem besseren Konkurrenzverhältnis zu ausländischen Unternehmen zu stehen. Da sich im Ausland das steuerliche Umfeld ständig verändert, sollte man nicht die Gelegenheit verpassen, am Ball zu bleiben um weitere fiskale Erleichterungen einzuführen. Die Erhöhung des gesetzlichen Mindestlohnes riskiert jedoch den eben angesprochenen Vorteil teilweise zu nichte zu machen.

In Anbetracht aufstehender Maßnahmen (Pflegerversicherung, Pensionswesen, Beschäftigungspolitik, usw.) sollte die Regierung budgetäre Vorsicht zeigen, um den Staatshaushalt nicht in Zukunft übermäßig zu belasten.

Editeur: Chambre de Commerce  
7, rue Alcide de Gasperi  
Adresse postale: L-2981 Luxembourg  
Tél.: 42 39 39 - 1  
Fax: 43 83 26  
Télex: 60174 chcom lu

Paraît 10 fois par an  
Tirage: 18 200 exemplaires  
Crédit photographique: CCE

Reproduction autorisée  
avec mention de la source.

Impression:  
Imprimerie HENGEN s.à.r.l.

## SOMMAIRE

2	Interna
2	Dossier: Innovation, Recherche et Développement
15	Environnement
20	Ventes spéciales
24	Innovation
25	Multimedia: Bedrohung oder Chance für den Handel
27	Chambre de Commerce Internationale
28	Commerce extérieur
32	PME
35	Législation
41	Formation
42	Chiffres économiques
45	Euro Info: Le médiateur européen, mode d'emploi
46	Eurochambres
47	Info Entreprises
52	Tarifs publicités Merkur 1997

## Nouvelle brochure de présentation



La Chambre de Commerce vient d'éditer une nouvelle brochure de présentation. Rédigée en français et en anglais, elle offre une vue d'ensemble sur les activités nationales et internationales de la Chambre de Commerce et présente les différents services avec leur numéro de téléphone et leur adresse e-mail. Tirée à 5.000 exemplaires, la brochure a été élaborée en collaboration avec l'atelier graphique Rose de Claire.

Les personnes intéressées peuvent se procurer la brochure auprès du Service Relations Publiques, M. Jean-François Zimmer (fax: 43 83 26).

## Adresses E-mail de la Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce vient de mettre en service un réseau d'adresses e-mail (courrier électronique). Nous publions ci-contre la liste des différents services de la Chambre avec l'adresse électronique correspondante.



### E-MAIL

chamcom@cc.lu  
comex@cc.lu  
direction@cc.lu  
odl@cc.lu  
pme@cc.lu  
eic@cc.lu  
formprof@cc.lu  
formcont@cc.lu  
seminars@cc.lu  
it@cc.lu  
affiliation@cc.lu  
doc@cc.lu

### SERVICE

Chambre de Commerce (adresse générale)  
Commerce Extérieur  
Direction  
Office du Ducroire  
Conseil et Assistance aux PME  
Euro-Info-Centre  
Formation Professionnelle  
Formation Continue  
Séminaires  
Systèmes d'Informations  
Cotisations et Comptabilité  
Publications - De Lëtzebuerger Merkur

## Innovation, Recherche et Développement

Dans un environnement économique en évolution constante, les industries et les entreprises sont confrontées à adapter leurs produits et services à la demande de la clientèle.

L'innovation est de ce fait indispensable. Elle permet que soient mieux satisfaits les besoins individuels et collectifs en matière de santé, de loisirs, de conditions de travail, de transports etc. Elle est aussi au coeur de l'esprit d'entreprise: toute entreprise se crée à partir d'une démarche en partie innovante. En plus, pour se maintenir dans la course, les industries et entreprises doivent innover sans cesse. Il en va de même des pays qui, pour préserver leur croissance, leur compétitivité et leur niveau d'emploi, doivent traduire rapidement les idées nouvelles en succès techniques et commerciaux.

Notre dossier a pour ambition d'examiner quelques aspects parmi d'autres, liés au domaine de la recherche-développement-innovation. Quels sont les moyens d'aide dont peut bénéficier une entreprise qui veut se lancer dans la recherche, quels sont les centres de recherche publics au Luxembourg, quelles sont les aides communautaires prévues pour la formation des chercheurs: voilà quelques questions auxquelles nous avons tenté de trouver une réponse.

## La loi-cadre de développement et de diversification économique

La loi du 27 juillet 1993 a pour objet le développement et la diversification économiques ainsi que l'amélioration de la structure générale et de l'équilibre régional de l'économie.

Par cette loi, l'Etat peut accorder une aide en faveur d'opérations d'investissement, de restructuration ou

de recherche-développement qui ont pour but de promouvoir la création, le développement, la rationalisation, la conversion ou la réorientation des entreprises industrielles et des entreprises de prestation de services, ces dernières devant avoir une influence motrice sur le développement économique.

Les opérations d'investissement, de restructuration ou de recherche-développement envisagées doivent être conformes aux exigences en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement. Elles doivent également participer à l'intérêt économique général et être susceptibles de contribuer soit au développement ou à l'amélioration structurelle de l'économie, soit à une meilleure répartition géographique des activités économiques, soit à une meilleure protection de l'environnement naturel et humain, soit à une utilisation plus rationnelle de l'énergie.

Les mécanismes d'aide qui peuvent être envisagés sont une subvention en capital, une bonification d'intérêt, une aide à la promotion, un dégrèvement fiscal, une garantie de l'Etat ou l'acquisition et l'aménagement de terrains et de bâtiments.

Un régime d'aide spécifique existe pour la recherche-développement. Il vise

- les programmes ou projets ayant pour objet la recherche ou le développement ou l'essai de produits, de services ou de techniques ou procédés nouveaux dans la mesure où ils sont susceptibles de donner lieu soit à une commercialisation, soit à une application industrielle ou commerciale ultérieure;
- les études de faisabilité ou de viabilité économique de programmes ou de projets de recherche-développement;
- les projets-pilotes ou les projets de démonstration mis en oeuvre en vue de l'expérimentation d'un produit ou d'un service nouveau ou d'une technique ou d'un procédé nouveau.

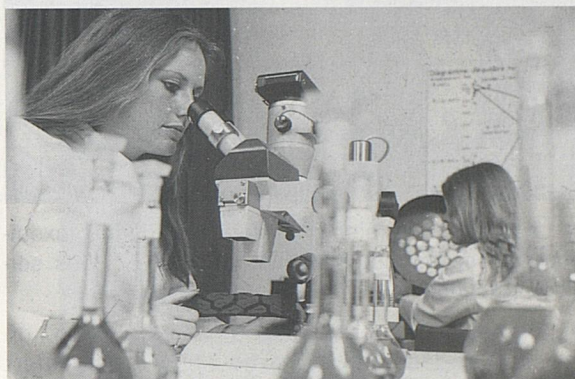
Les programmes, projets ou études prénommés peuvent bénéficier d'aides qui ne peuvent dépasser 25 % des dépenses de recherche-développement. Ce taux peut être porté exceptionnellement à 35 % lorsque les programmes, projets ou démonstrations sont réalisés par des petites et moyennes entreprises ou lorsqu'il s'agit de projets reconnus comme revêtant un intérêt européen et dans lesquels une entreprise établie sur le territoire national est partie prenante.

Le taux d'aide peut être porté à 50 % lorsqu'il s'agit de programmes ou de projets de recherche industrielle de base, c'est-à-dire quand il s'agit d'une activité théorique ou expérimentale dont l'objectif est l'acquisition de nouvelles connaissances ou la meilleure compréhension des lois de la science ou de la technologie dans leur application éventuelle à un secteur industriel ou aux activités d'une entreprise donnée. De même, l'on peut bénéficier d'une aide de 50 % quand il s'agit d'études de faisabilité et de viabilité économique de programmes ou de projets de recherche-développement qui sont réalisés par des petites et moyennes entreprises.

Il est important à noter que les entreprises ont tout intérêt à contacter les services compétents du

Ministère de l'Economie dès le début de leur projet de recherche-développement. Ainsi, ils peuvent bénéficier de tous les conseils indispensables pour effectuer les démarches nécessaires afin de profiter pleinement de toutes les possibilités d'aides nationales et communautaires qui sont à leur disposition.

Les personnes intéressées peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse suivante: Ministère de l'Economie, Service de l'Industrie, M. Marco Walentiny, 19-21, bd Royal, L-2914 Luxembourg (tél.: 478-4162, fax: 46 04 48).



## **Luxinnovation, Agence de l'innovation au Luxembourg**

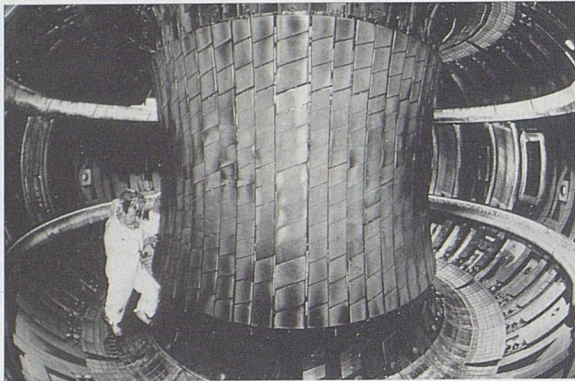
Luxinnovation est un service de promotion et d'assistance à l'innovation au Luxembourg qui est actuellement géré par le Ministère de l'Economie, le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et la Fédération des Industriels Luxembourgeois.

Le développement des activités de Luxinnovation au cours des douze dernières années exprime "la volonté des parties signataires d'assister les entreprises, notamment les PME, dans leurs efforts d'innovation visant une adaptation permanente aux conditions nouvelles des marchés ainsi qu'aux exigences du progrès technique".

Créée par convention du 1<sup>er</sup> juin 1984, reconduite le 30 juin 1988 et le 18 décembre 1992, l'agence Luxinnovation s'est vue confier un large spectre de missions:

- Informer et sensibiliser les entreprises sur tous les aspects et développements touchant à la recherche-développement, à l'innovation technologique et au transfert de technologies, y compris dans le domaine des technologies de l'environnement;
- Promouvoir et faciliter le transfert de technologies et la coopération technologique et favoriser la communication et la collaboration entre tous les acteurs impliqués dans le processus d'innovation;
- Assister les entreprises et les établissements de recherche publics dans la définition, l'organisation, la réalisation et la gestion de leurs projets d'innovation;

- Engager toute action d'information, d'assistance et de liaison, tant nationale qu'internationale, ayant pour objet de promouvoir l'innovation au Grand-Duché de Luxembourg (extraits de la convention de Luxinnovation).

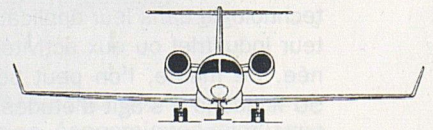
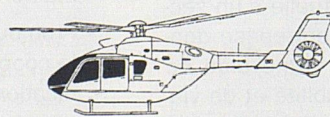


La bonne connaissance des entreprises luxembourgeoises permet à Luxinnovation d'offrir les services spécifiques suivants:

- L'organisation de campagnes d'information, de visites de laboratoires, de journées de transfert technologique, d'expositions, etc;
  - La gestion d'un centre de documentation sur les programmes d'aide à l'innovation;
  - La publication d'un bulletin d'information;
  - La recherche de partenaires de projets;
  - La défense des intérêts luxembourgeois auprès des instances officielles européennes;
  - L'accès privilégié aux réseaux internationaux;
  - L'organisation de stages de qualité en entreprise dans le domaine des technologies.
- Luxinnovation permet aux entreprises de nouer de nouveaux contacts internationaux grâce à son appartenance à une multitude de réseaux européens (Centres Relais Innovation, Points de contacts CRAFT, Points agroalimentaires Flair-Flow, le réseau de transfert de technologies Saar-Lor-Lux-Rhénanie/Palatinat-Wallonie, les correspondants CORDIS, les coordinateurs nationaux EUREKA, les assistants Léonardo, TII etc).
- Les services d'assistance proposés s'étendent sur toutes les étapes de la définition, de la validation, de l'encadrement et de la gestion d'un projet d'innovation, de recherche ou de développement technologique.
- Luxinnovation est une plate-forme de l'innovation ouverte à tout organisme ou groupement professionnel luxembourgeois, toute entreprise ou institution, luxembourgeoise ou étrangère. Luxinnovation a pour objectif de faciliter le dialogue et de renforcer la coopération entre l'ensemble des acteurs privés et publics luxembourgeois dans le domaine de la R&D et de l'innovation.
- En vue du renouvellement de sa convention fin 1997, Luxinnovation s'efforcera de consolider ses activités dans une optique visant à:
- Détecter les besoins des entreprises luxembourgeoises, notamment des PME, par des actions continues de stimulation technologique dans le but de leur offrir parmi les différents instruments d'aide à la R&D ceux qui sont le plus adaptés à leur situation;
  - Promouvoir la dissémination des résultats de R&D et le transfert de technologies au profit des PME;
  - Offrir un élargissement de son partenariat à tous les acteurs de l'innovation;
  - Favoriser des synergies fortes avec les Centres de recherche publics luxembourgeois;
  - Promouvoir les compétences techniques et technologiques des entreprises et centres de recherche tant au plan national qu'international;
  - Renforcer la coopération technologique dans la Grande Région Saar-Lor-Lux-Rhénanie/Palatinat-Wallonie;
  - Soutenir la création de nouvelles entreprises innovantes sur le territoire national;
  - Utiliser les nouvelles technologies de l'information pour la promotion de l'innovation.

## 1 2 3 4 AÉROPORTS EN DIRECT à partir de Luxembourg

Rendez-vous dans la ville de votre choix directement, partout en Europe. C'est rapide, c'est pratique et vous arriverez à destination bien en forme pour mener les négociations les plus délicates et conclure les contrats les plus intéressants.



### LUXAVIATION S.A.

Aviation Générale Nationale - Aéroport de Luxembourg L-1110 Findel Tél.: 42 52 52-1 Fax: 42 71 40

## **L'expérience luxembourgeoise des stages COMETT**

COMETT était un programme européen qui visait à rapprocher les universités et les entreprises. Parmi les mesures mises en œuvre pour atteindre cet objectif figuraient des cours de formation de courte durée dans le domaine des technologies de pointe ou encore des stages d'étudiants post-secondaires et de jeunes diplômés en entreprise.

C'est notamment dans le cadre de ces stages que COMETT a rencontré un vif succès au Luxembourg. Ces stages, dont la coordination incombe à la Chambre de Commerce, sont gérés par Luxinnovation.

De mai 1994 à septembre 1995, 56 stages ont pu être organisés au Luxembourg. Parmi les 56 jeunes qui ont bénéficié d'une bourse, 49 ont effectué leur stage dans une PME; 7 étudiants ont préféré une grande entreprise (> de 500 salariés). 6 jeunes Luxembourgeois ont acquis une expérience professionnelle dans une entreprise européenne.

Les stages avaient des sujets aussi variés que la mise au point d'un logiciel pour la traduction assistée par ordinateur, l'étude du comportement d'un pneu, l'application de la technique de veille technologique, la gestion écologique des déchets dans une maison de retraite ou l'élevage de poissons.

### **De COMETT à Leonardo da Vinci**

Le programme COMETT a touché définitivement à sa fin le 15 septembre 1995. Toutefois, les stages transnationaux tels qu'ils ont été organisés sous COMETT subsistent dans le nouveau programme pour la formation professionnelle, Leonardo da Vinci.

### **Le programme Leonardo da Vinci**

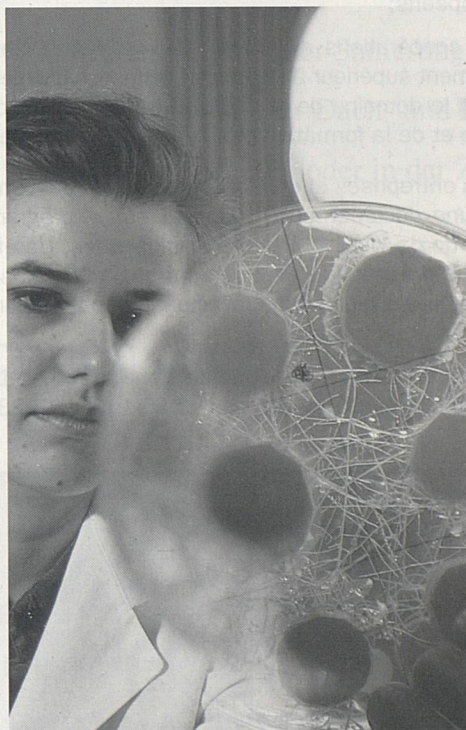
L'Union européenne offre une aide financière aux stages transnationaux d'étudiants post-secondaires ou de jeunes diplômés en entreprise. Ces stages se déroulent dans le cadre du programme européen Leonardo da Vinci.

Ce programme soutient des mesures transnationales en faveur de la formation professionnelle. Au Grand-Duché, il est coordonné par la Chambre de Commerce et appuyé par un partenariat multiacteurs. Luxinnovation, agence de l'innovation au Luxembourg, assure la gestion administrative des placements.

Les conditions pour pouvoir profiter d'une bourse sont les suivantes:

- Les stages doivent réunir une entreprise d'accueil, un stagiaire et une université ou un établissement d'enseignement supérieur.
- Le stage doit avoir une durée minimale de trois mois et une durée maximale de douze mois.

- Le stage doit concerner les technologies (ingénierie, informatique, sciences naturelles, etc.) ou les domaines relatifs aux technologies (sciences économiques, marketing, propriété intellectuelle, gestion de l'environnement, etc.). Outre la préparation optimale des jeunes à la vie active, l'objectif principal des stages Leonardo da Vinci est le transfert de technologies entre les entreprises et les universités.
- L'entreprise d'accueil doit être implantée dans un autre pays que celui dans lequel le stagiaire fait ou a fait ses études. Cela signifie donc que les étudiants luxembourgeois qui ont fait leurs études à l'étranger sont également éligibles pour le placement dans une entreprise luxembourgeoise.



Les stagiaires éligibles sont les étudiants post-secondaires ou les jeunes diplômés, inscrits ou ayant été inscrits dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur. Les stages ayant pour objet la réalisation d'un projet, notamment une étude ou un projet de recherche appliquée, sont tout particulièrement encouragés.

Les pays participant au programme Leonardo da Vinci sont les Etats membres de l'Union européenne, ainsi que les Etats de l'Espace Economique Européen, à savoir la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. Dans un deuxième temps, Chypre, Malte et les pays PECO rejoindront le programme.

Grâce à ses contacts européens, Luxinnovation peut aider les entreprises luxembourgeoises à trouver le candidat correspondant le mieux au profil recherché ainsi que les étudiants à trouver une entreprise pour effectuer un stage.

La bourse Leonardo da Vinci pour un stage d'étudiant ou de jeune diplômé en entreprise, financée par la DG XXII de la Commission européenne, est de

l'ordre de 14.000 LUF par étudiant et par mois. Les frais de préparation linguistique peuvent également être remboursés par la bourse.

Les entreprises peuvent améliorer leurs performances grâce à

- un apport de nouvelles qualifications technologiques et linguistiques;
- un accès à des innovations et à de nouvelles idées dans le domaine du savoir-faire;
- la possibilité de disposer à court terme d'un membre de personnel supplémentaire, motivé et de haut niveau;
- un accès plus aisé aux programmes et réseaux européens;
- des coopérations avec des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger, offrant une expertise dans le domaine de la R&D, du transfert de technologie et de la formation professionnelle continue.

Les entreprises et étudiants intéressés peuvent obtenir une documentation détaillée sur le programme Leonardo da Vinci auprès de Luxinnovation. Une fiche pratique précisant le déroulement concret d'un stage ainsi qu'un formulaire de participation sont disponibles à l'adresse suivante:

Luxinnovation, 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg-Kirchberg, tél.: 43 62 63-1, fax: 43 23 28.

## Le Centre de Recherche Public Henri Tudor

Créé fin 1987 sous le nom générique de Centre de Recherche Public, le CRP Henri Tudor s'identifie en fait à un centre d'innovation et de développement technologique (IDT).

La première finalité du CRP Henri Tudor, qui consiste à renforcer le tissu économique luxembourgeois, est maintenant bien établie et reconnue. Le grand nombre et la large diversité de ses partenaires industriels et institutionnels en sont la preuve. En contribuant par le développement technologique à l'innovation industrielle, au sens large, le CRP Henri Tudor répond à cette finalité.

Institué pour le long terme, l'établissement public consacré à l'innovation et au transfert de technologie ne peut pas se soustraire aux obligations de coopération dans le cadre de la Grande Région et dans celui de l'Union européenne. Le double engagement volontariste du Centre au niveau régional et européen peut être retracé depuis sa création fin 1987.

La notion de campus intégré de technologie permettra de parfaire ce modèle de centre d'IDT développé depuis 1987.



**wagner**  
INFORMATIQUE S.A.

WISAL

LOGICIEL DE GESTION DES SALAIRES ET TRAITEMENTS SOUS WINDOWS.

LÉGISLATION LUXEMBOURGEOISE INTÉGRÉE POUR  
TOUTES LES BRANCHES D'ACTIVITÉS.


MISE À JOUR PERMANENTE DES CHANGEMENTS DE LÉGISLATION  
ET DES BARÈMES D'IMPÔTS.




WIGES

LOGICIEL DE GESTION COMMERCIALE: ACHATS, VENTES, STOCKS  
ET STATISTIQUES SOUS WINDOWS.

DES FORMULAIRES ET DES LISTES SUR MESURE.




CES DEUX APPLICATIONS, D'UNE UTILISATION TRÈS SIMPLE, S'ADRESSENT À TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉS, ELLES SONT COMPLÈTEMENT PARAMÉTRABLES ET ADAPTABLES AUX BESOINS DE CHAQUE SOCIÉTÉ ET UNE ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES EN ASSURE LE SUPPORT.



85-91, ROUTE DE THIONVILLE - L-2611 LUXEMBOURG  
TÉL.: 29 14 29-1 / FAX: 29 14 29-550

PRODUITS  
**Windows**



MADE IN  
LUXEMBOURG



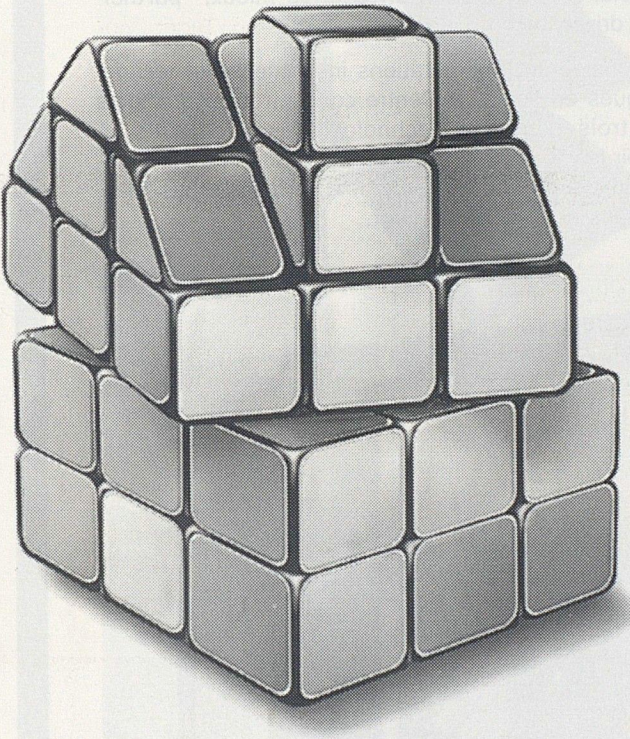
# BHW DISPO 2000

## Das Rücklagenkonto. Jetzt und in Zukunft.

Fachgerecht renovieren ...  
... günstig finanzieren.

- \* Ob Werterhaltung oder Sanierung.
- \* Ob Innenausbau oder Dach- und Fassadengestaltung.
- \* Ob sofort notwendig oder in der Zukunft geplant.

Rechnen Sie mit uns.



BHW • 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg  
Telefon 44 88 44-1 • Telefax 44 88 44-34



**SPUERKEESS**



Confédération Générale  
de la Fonction Publique



**LA LUXEMBOURGEOISE**

*Die SPUERKEESS, die CGFP und die Berufsagenten  
der LA LUXEMBOURGEOISE sind die  
BHW-Bausparpartner im Großherzogtum Luxemburg*

Coupon bitte ausfüllen und einsenden an:  
BHW • B. p. 556, L-2015 Luxembourg

Ja, ich möchte Informationen über

- den „BHW DISPO 2000“ als mein persönliches Rücklagenkonto
- die „Sofortfinanzierung“ eines BHW DISPO 2000
- die „Steuervorteile durch Bausparen“ mit BHW DISPO 2000
- den „BHW-Geschenkbausparvertrag“ im DISPO 2000
- Ja, ich möchte sofort einen Termin für eine Beratung über den Bausparvertrag „BHW DISPO 2000“

Name: \_\_\_\_\_ Vorname: \_\_\_\_\_

Straße/Nr.: \_\_\_\_\_

PLZ/Ort: \_\_\_\_\_

Geburtsdatum: \_\_\_\_\_ Telefonnummer: \_\_\_\_\_

Beschäftigt bei: \_\_\_\_\_

En ce qui concerne sa propre évolution, le CRP Henri Tudor a essayé depuis le début de la planifier en intégrant des objectifs précis dans un environnement en évolution.

L'idée retenue en 1990 était d'élaborer un plan de développement tous les cinq ans, avec une période de recouvrement d'un an, ce qui permet d'ajuster les prévisions les plus lointaines aux réalités plus proches du plan suivant.

Le "Premier Plan de Développement du CRP Henri Tudor, 1988-93" fut définitivement arrêté en 1990. L'analyse de croissance qui y fut développée dut sembler suffisamment convaincante pour amener le Gouvernement à reconnaître les besoins en locaux du CRP Henri Tudor (accord de principe pour réutiliser le pavillon luxembourgeois de Séville pour les besoins du CRP Henri Tudor). Devant les problèmes techniques soulevés par la suite, cette idée dut être abandonnée. Le CRP revint à la charge en présentant un dossier de programme de construction en mars 1992. Malgré les encouragements des ministères concernés, rien ne s'en suivit. Le CRP Henri Tudor eut alors recours au système D en construisant en 1993 par ses propres moyens une annexe en conteneurs d'une surface d'environ 450 m<sup>2</sup> sur trois niveaux.

En juillet 1995, le Gouvernement prit la décision de principe de construire un immeuble fonctionnel pour les besoins du CRP et du Centre de Technologie de l'Education Nationale (CTE). Le projet de construction se limite aux besoins actuels des laboratoires de recherche, des centres de ressources, des centres de services, de la Fondation AW et du CTE. La réalisation d'un espace locatif (Technoport) n'est pas envisagée dans ce cadre.

Au départ en 1987-88, les compétences se réduisaient à celles de l'ancien LMA (Laboratoire de Microélectronique Appliquée), premier noyau autour duquel allait se constituer le CRP Henri Tudor. Le LMA fut fondé en 1982 par un petit groupe de membres de l'IST et géré grâce à une association sans but lucratif (fondée en septembre 1983 et appelée "Séminaire Informatique et Technologie" (SIT). L'informatique industrielle (développement microprocesseur, traitement du signal automatique) constituait le domaine initial d'expertise du jeune centre de recherche.

Depuis la création du CRP Henri Tudor, les domaines de compétences qui suivent ont été établis de façon continue et régulière:

- génie logiciel, qualité, sécurité;
- multimédia;
- réseaux, télématique;
- informatique et imagerie médicales;
- gestion de la production;
- automatique, robotique, mécatronique;
- traitement numérique des signaux;
- traitement de la parole (jusqu'en 1993), technologies informatiques pour le handicap;
- capteurs industriels, visionique;
- applications microprocesseurs sur mesure;
- ASIC high level design;

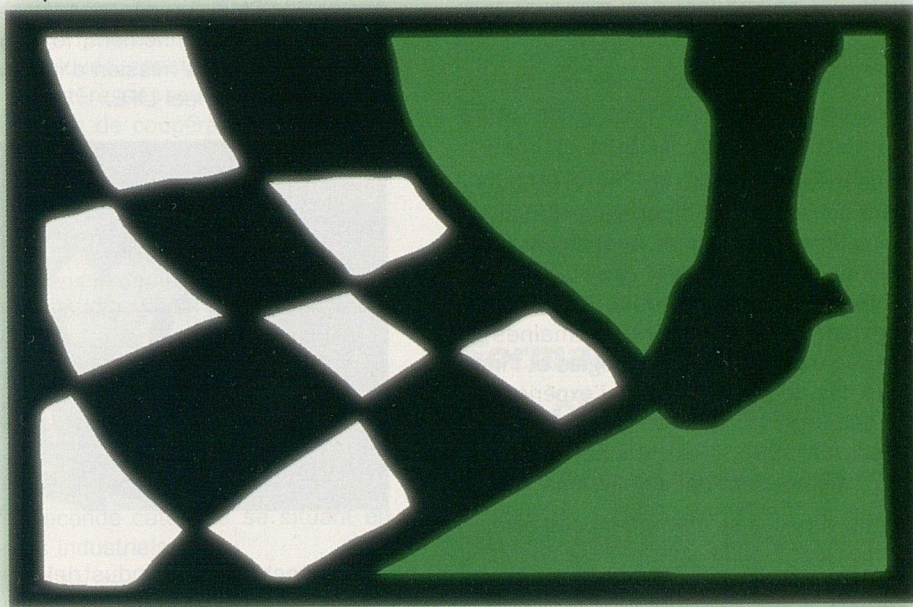
- essais et études du comportement des matériaux;
- technologies de l'environnement: combustion, biocapteurs, monitoring;
- veille technologique et bibliométrie.

L'évolution des activités des différentes structures du CRP Henri Tudor, qui se considère comme une PME, mais d'utilité publique, est directement liée aux besoins des partenaires privés ou publics. Le Centre est clairement "market driven", ou mieux, "partnership driven".

Considérant les mutations industrielles et technologiques en cours, le Centre concentrera ses efforts sur trois domaines technologiques prioritaires, à savoir les Technologies de l'Information et de la Communication, les Technologies Industrielles et les Technologies de l'Environnement.



Depuis quelques années, le développement du CRP Henri Tudor s'inscrit dans un projet global qui est celui du Campus de Technologie. Ce concept d'intégration culturelle et de partage des ressources communes sur un seul site, celui de l'IST, favorise l'efficacité des activités de toutes les parties: laboratoires de recherche, centres de ressources, centres de services, entreprises, école d'ingénieurs. La décision de principe prise par le Gouvernement le 21 juillet 1995 de doter le CRP Henri Tudor d'un bâtiment fonctionnel pour ses propres besoins et pour la domiciliation du Centre de Technologie de l'Education constitue un premier progrès important. Par ailleurs, il faut noter que le projet de réforme de l'enseignement supérieur contient une disposition importante pour garantir la cohésion scientifique et technologique dans l'esprit d'un partenariat profond entre l'industrie, l'école et la recherche: en effet, il est prévu de doter l'IST réformé d'un Conseil scientifique unique composé à parts égales de représentants de l'IST, du Centre de



# CW Lease n'est pas plus cher. C'est encore plus évident en fin de parcours.

Vous ne le savez que trop bien: le prix d'une voiture de leasing dépend de plusieurs facteurs.

Ainsi, en fin de contrat, le décompte des kilomètres risque souvent de rendre le véhicule plus coûteux que vous ne l'aviez imaginé.

*Trop ou trop peu de kilomètres au compteur: vous payez ou vous êtes remboursé au même tarif.*

Vous voyez qu'il n'y a pas deux poids deux mesures chez CW Lease. Vous effectuez moins de kilomètres que prévu? Vous bénéficiez d'un tarif de remboursement pour le moins exceptionnel. En fin de parcours, CW Lease s'avère donc nettement meilleur marché. Mais nous vous réservons d'autres bonnes surprises.

*Des avantages quant aux tarifs, aux changements de pneus, aux véhicules de remplacement.*

Si votre véhicule est immobilisé un certain temps, pour cause de vacances (bien méritées) ou de maladie (nous ne le souhaitons pas), vous ne payez que 50% pour cette période.

De plus, chez CW Lease, vous changez de pneus aussi souvent que la sécurité l'exige, sans majoration de prix. Et vous ne descendrez

jamais de plus d'une catégorie pour votre véhicule de remplacement. C'est bien la moindre des choses.

Mais les chiffres sont parfois plus forts que les mots. Nous avons une offre très convaincante à vous proposer.

Envoyez-nous le bon ci-joint, ou téléphonez-nous: vous serez surpris des possibilités CW Lease.



## BON POUR UNE OFFRE CONVAINCANTE

Vite, faites-moi une offre sans engagement, en m'expliquant tout ce que CW Lease peut m'apporter.

Type de véhicule: .....

Km/an: ..... Durée: ..... mois

Nom: ..... Prénom: .....

Société: ..... Parc de: ..... véhicules

Rue ..... N°: .....

Code postal: ..... Localité: .....

Tél: ...../..... Fax: ...../.....

Envoyez ce bon complété à CW Lease Luxembourg S.A. 8, Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg Tél: 25 00 09, fax: 25 26 16

**CW LEASE**

recherche et du secteur privé qui sont appelés à former les trois composantes du Campus.

Dans l'optique du Campus de Technologie, le Centre de recherche comprend trois niveaux de structures internes, communes ou associées: les centres de services, les centres de ressources et les laboratoires.

Introduite dès 1989 par le CRP Henri Tudor, la notion de centre de ressources a permis de structurer et ainsi de consolider le partenariat, sur une base sectorielle ou thématique. Le principe majeur qui gouverne tout centre de ressources est la mise en commun et le partage des ressources humaines et matérielles pour le transfert de technologies et l'innovation. Au cours des dernières années, l'expérience a parfaitement démontré la grande fécondité de ce concept novateur. En 1995, il existe cinq centres de ressources, un sixième étant en préparation.

Les centres de services se distinguent des centres de ressources par le fait qu'ils sont multisectoriels et articulés autour d'un seul type de services. Ils ont pour vocation d'être des structures communes et uniques au niveau du Campus. En 1994-1995, le CRP Henri Tudor a mis en place deux nouveaux centres de services, en collaboration étroite avec l'IST.

Par ailleurs, le CRP Henri Tudor a décidé en fin 1995 de proposer aux créateurs d'entreprises technologiques ou aux cellules R&D d'entreprises existantes la formule "Technoport" qui consiste à offrir, dans le cadre d'un contrat de collaboration scientifique, un espace locatif à l'intérieur du Centre, sous condition qu'une valeur ajoutée en résulte en terme d'efficience pour le transfert de technologie. Cette décision complète la fonctionnalité du concept de Campus de Technologie. Ce projet-pilote pourrait évoluer vers un véritable centre de services offerts à l'industrie.

Les cinq centres de ressources du CRP Henri Tudor ont pu valoriser leur bonne pénétration des secteurs d'activités respectifs - industrie manufacturière, bâtiment, santé, handicap et multimédia - et sont devenus des acteurs majeurs de l'innovation, grâce aux nombreuses technologies disponibles dans les différents laboratoires du CRP Henri Tudor. Outre ces partenariats sectoriels, le Centre a développé en 1995 des partenariats nouveaux et prometteurs avec la Direction des Télécommunications et avec ProfilARBED. Les premiers projets communs ont commencé à la fin de l'exercice 1995.

Les activités des laboratoires et centres de ressources correspondent à trois types de technologies: les technologies de l'environnement, les technologies industrielles et les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Depuis 1994, le Centre développe de façon prudente, mais continue, ses activités dans les domaines des technologies de l'environnement. En 1995, un projet européen portant sur les biocapteurs a été conclu avec succès, un projet de valorisation de cette recherche étant en discussion avec la participation d'une PME luxembourgeoise. Dans le domaine de la combustion du gaz naturel, la collaboration commen-

cée en 1994 avec l'École Centrale de Paris a conduit en 1995 à un projet européen CRAFT avec un certain nombre de PME européennes. Dans le domaine de la gestion de l'environnement, le Centre a continué en 1995 à assurer sa mission d'intégration informatique du projet pluriannuel LIFE.



Les technologies industrielles concernent deux laboratoires et un centre de ressources, entièrement mobilisés pour l'innovation dans le secteur industriel traditionnel, souvent avec des PME de caractère familial. Les points forts de l'exercice 1995 sont en relation avec la productique, les réseaux industriels, les procédés et le développement de nouveaux produits. De nouvelles activités ont été initiées dans le domaine des essais des matériaux et des tests électromagnétiques pour la certification de produits avant commercialisation.

Domaine d'activité principal du CRP Henri Tudor depuis sa création, les technologies de l'information et de la communication continuent à jouer un rôle prédominant dans le cadre de trois centres de ressources et de quatre laboratoires ou équipes. Les activités du Centre concernent à la fois les technologies génériques - autoroutes de l'information ATM, multimédia interactif, serveurs et réseaux - et les domaines d'applications pratiques.

À côté de ces projets s'inscrivant directement dans la société de l'information, le Centre a terminé en 1995 un certain nombre de projets produisant des prototypes opérationnels dans les domaines de l'ingénierie du logiciel et du multimédia. Le Centre anime aussi un réseau de professionnels, autour de la qualité du logiciel, cette activité ayant été initiée en 1994 par un projet du programme européen ESPRIT et ayant eu pour cadre en 1995 la conférence SPIRAL. Ces activités qui concernent un grand nombre d'entreprises luxembourgeoises bien établies, ont permis également de mieux connaître les structures de ce secteur d'activité important.

## **Le Centre de Recherche Public auprès du Centre Universitaire**

Le Centre de Recherche Public auprès du Centre Universitaire a été fondé en 1987. Stimuler et entreprendre des activités de R&D, réaliser des activités de

coopération scientifique, technique et de transfert de technologie entre les secteurs public et privé, conseiller les entreprises lors de la mise en oeuvre de technologies nouvelles, favoriser la création de nouvelles activités économiques, constituer, tenir à jour et rendre accessible aux intéressés toute documentation utile sur les programmes de coopérations internationales en matière de R&D, telles sont les missions attribuées au CRP-CUL.

Le "Laboratoire des Matériaux" (LAM) a été inauguré en juin 1992. Ses différentes missions sont la recherche appliquée dans le domaine de l'analyse des matériaux par la participation active aux travaux de la communauté scientifique internationale dans ce domaine ainsi que la prestation d'analyses de surface de pointe pour les industries luxembourgeoises et étrangères. Les projets exécutés au LAM peuvent être classés en une première catégorie ayant comme thème les problèmes soulevés directement par les industries et en une seconde catégorie se situant en amont des problèmes industriels.

L'axe "Technologie de l'environnement" regroupe les activités de recherche menées dans les domaines de la métrologie et de l'hydrobiologie.

Les travaux préparatoires pour la mise en place d'un nouvel axe de recherche en droit sont terminés et le nouveau "Laboratoire de Droit Economique" a débuté ses travaux il y a quelques mois.

Les activités dans le domaine de la technologie de l'information sont menées au sein de cellules de compétence: STADE (Cellule statistique et Décision) et CREDI (Cellule de Recherche, d'Etude et de Développement en Informatique). La cellule STADE, créée en 1993, a pour objet l'analyse, la modélisation et la réalisation de modèles d'assistance à l'information statistique et de systèmes pour l'aide à la décision. La cellule CREDI est structurée autour de deux pôles "Technologie des systèmes hétérogènes répartis" et "Modélisation".

Les cellules de recherche dans le domaine des sciences humaines, sociales et économiques entendent favoriser des recherches qui promettent une retombée économique et scientifique pour le pays et qui s'ouvrent sur les débats de la communauté scientifique internationale.

Pour de plus amples renseignements, les personnes intéressées peuvent contacter le Centre de Recherche Public auprès du Centre Universitaire, 162A, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, tél.: 47 02 61-1, fax: 47 02 64.

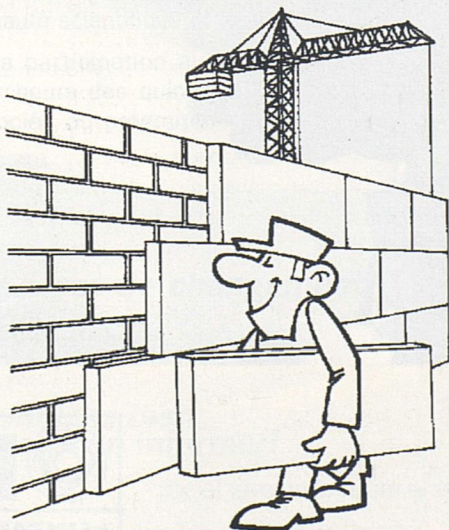
## **Formation et mobilité des chercheurs**

Les activités de formation jouent un rôle essentiel dans notre société, notamment dans le domaine de la recherche et du développement technologique (RDT). Ces activités permettent, en effet, aux chercheurs de se tenir au courant des développements survenant dans leur spécialisation (formation continue) et de s'adapter à l'émergence de nouveaux domaines et sujets de recherche.

Parallèlement au développement des programmes communautaires de RDT, le concept de formation-mobilité s'est progressivement imposé. Ce concept se situe en effet au centre de toute l'action communautaire dans le domaine de la RDT, qui a pour but de renforcer le potentiel scientifique et technique européen. C'est notamment par la conjonction des aspects de formation et de mobilité que doit se mettre en place une véritable communauté européenne de la recherche et de la technologie.

Le programme formation et mobilité des chercheurs intervient dans quatre grands domaines.

**POLYFOAM** XPS



**Das Allzweckisoliermittel**

Energieeinsparung  
dank Dach-, Mauer-, Boden-  
oder Fassadenisolierung

**CENTRE  
D'ISOLATION**

Rue Denis Netgen L-3858 Schiffflange Tél. 54 20 02

Se faire apporter le courrier le matin,  
enlever le soir, c'est pratique.  
Quand ça s'étend à tout le pays  
et à tous les produits, c'est encore mieux.

### **FORMULE BUSINESS**

La Formule Business, c'est le moyen le plus pratique de se faire apporter le courrier le matin et enlever le soir. Aujourd'hui, les P&T étendent ce service à tout le pays ainsi qu'aux colis. Alors, vous aussi, faites vous servir.



LA FACILITÉ EST AU POSTE

- Réseaux de recherche

En premier lieu, l'action "réseaux de recherche", dont l'objectif est d'encourager des équipes de recherche situées dans différents pays à travailler ensemble et, dans ce contexte, de promouvoir la formation et la mobilité des chercheurs, en particulier chez les jeunes chercheurs de niveau postdoctoral. Ces réseaux doivent également contribuer au renforcement de la coopération université-entreprise et à la diffusion des résultats de la recherche.

- Accès aux grandes installations

La deuxième mesure, intitulée "accès aux grandes installations", vise à faciliter l'accès des chercheurs européens universitaires et industriels à de grandes installations de recherche qui, dans bon nombre de cas, sont uniques en Europe. L'accès à de telles installations est important pour les chercheurs: il leur permet de réaliser des expériences exceptionnelles et contribue ainsi à développer la qualité scientifique et technique de leurs travaux.

- Formation par la recherche

La troisième mesure doit contribuer à la formation, par la recherche et la mobilité, des jeunes chercheurs européens, et cela principalement au niveau postdoctoral. Une attention particulière sera accordée aux besoins en formation des chercheurs industriels, et particulièrement à ceux des PME, ainsi qu'aux chercheurs souhaitant effectuer un stage en entreprise. L'action communautaire doit contribuer au développement harmonieux et géographiquement équilibré des ressources humaines en Europe, non seulement d'un point de vue qualitatif, mais également en termes de mobilité géographique et institutionnelle. Elle doit également permettre de limiter la délocalisation des esprits formés qui affecte les régions moins favorisées aujourd'hui. Dans ce but, un système de bourses de retour est mis en oeuvre afin de permettre aux chercheurs provenant de ces régions de retourner dans leur pays d'origine après avoir bénéficié d'une bourse de formation postdoctorale.

- Euroconférences, cours et mesures de soutien

Les actions envisagées dans le cadre de cette quatrième mesure ont pour objectif d'améliorer la communication entre les chercheurs ainsi qu'entre la communauté scientifique et le monde industriel.

La participation au programme est ouverte aux chercheurs des quinze Etats membres et des pays associés au programme (c'est-à-dire la Norvège et

l'Islande). Cependant, un chercheur d'un pays associé ne pourra obtenir une bourse dans la catégorie "formation par la recherche" que si l'institution d'accueil se trouve dans un Etat membre.

Toutes les propositions seront évaluées, après vérification du respect des critères d'éligibilité, par les services de la Commission européenne. Ce système sera appliqué pour l'ensemble des actions du programme.

## **Programme "formation et mobilité des chercheurs"**

Le programme "formation et mobilité des chercheurs" est un programme de RDT qui fait partie du quatrième programme-cadre (1994-1998) et qui est doté d'une enveloppe financière de 744 millions d'écus sur quatre ans, soit 6,1 % du budget total du quatrième programme-cadre.

Ce programme a pour objectif de développer, qualitativement et quantitativement, les ressources humaines en Europe et de doter la Communauté d'un personnel scientifique et technique de haut niveau. Dans ce but, le programme met en oeuvre, principalement à l'intention des jeunes chercheurs (âgés de moins de 35 ans), les actions complémentaires suivantes:

- promotion de la formation par la recherche;
- développement de la mobilité des chercheurs, à la fois entre Etats membres et entre institutions de recherche;
- mise en place de réseaux de recherche et de coopérations transnationales;
- accès aux grandes installations, afin de soutenir les recherches de pointe.

Environ 10 % des chercheurs européens devraient bénéficier de ces actions.

Ce programme est ouvert à pratiquement toutes les disciplines scientifiques (des sciences exactes et naturelles aux sciences économiques et humaines).

Pour obtenir plus de renseignements, les personnes intéressées peuvent contacter la Commission européenne, M. Granam Blythe, (fax: 0032-2-296.32.70) ou trouver l'information sur ce programme sur Internet (<http://www.cordis.lu/>).

**En cas de changement  
d'adresse,**

**veuillez bien  
nous en informer!**

**CHAMBRE DE COMMERCE**  
L-2981 Luxembourg  
M. Francis Schütz  
Tél.: 42 39 39-252  
Fax: 43 83 26



# Citroën Berlingo, la plus berline des cargos.

\* EURO RSCG



Berlingo est le nouvel utilitaire de la gamme Citroën. Mais sa nouvelle conception fait qu'il ne ressemble à aucun autre utilitaire. Côté cargo, ses "cales" offrent un volume utile de 3m<sup>3</sup> et il y chargera jusqu'à 800 kg. Excusez du peu. Quant au siège multifonctions,

il vous permettra de caser des objets allant jusqu'à 2,1 m de long sans ramer. Des poutres d'autant plus étonnantes au vu de sa petite taille extérieure. Avec Citroën Berlingo, c'est sûr, la ville n'aura plus rien d'une galère. Quant au côté berline, on devrait plutôt parler de croisière. Direction assistée, siège conducteur et volant réglable en hauteur, barres de renfort dans les portes... en équipement de série. Double airbag, climatisation, antidémarrage codé et tout ce que proposent les grandes berlines en option. Bref, avec Citroën Berlingo, l'utilitaire a pris un tout nouveau cap.



*Berlingo Break : 5 places d'adultes, 300 kg de bagages. Un véhicule de loisirs inédit.*

VOUS N'IMAGINEZ PAS TOUT CE QUE CITROËN PEUT FAIRE POUR VOUS.

## CITROËN

### Etoile Garage

L-2557 Luxembourg - 40.22.66

### Etoile Garage

L-4026 Esch-sur-Alzette - 55.01.55

### Etoile Garage

L-2663 Senningerberg - 34.01.67

### Garage Clerbaut

L-5481 Wormeldange - 76.82.65

### Garage Kappweiler et Kramp

L-7531 Mersch - 32.96.46

### Garage Lahyr

L-5750 Frisange - 66.10.06

### Garage Neugebauer

L-8422 Steinfort - 39.00.29

### Garage Weidig

L-3515 Dudelange - 51.91.90

### Garage des 3 Frontières

L-4702 Petange - 65.10.10



## Séminaire: L'audit environnement

Dans le cadre du cycle de séminaires "Les jeudis verts", la Chambre de Commerce organisera en collaboration avec la Chambre de Commerce de Meurthe-et-Moselle et la Chambre de Commerce du Luxembourg belge un quatrième séminaire portant sur l'audit environnement. Le séminaire aura lieu le **21 novembre 1996 à 14h15 à la Maison du PED à Longwy**

thèmes:

### L'audit: notions et approche juridique

par Mme Mary SANCY, juriste à la Fondation Universitaire luxembourgeoise (Belgique)

### Méthodologie de l'audit en entreprise

par M. Philippe MARZOLF, Association OREE (France)

### L'audit, côté "auditeur"

#### Réalisation d'un système de management environnemental au Service d'Hygiène de Luxembourg-Ville

par M. Detlef ROSEMANN, Chef du service environnement, Luxcontrol S.A. (G.-D. de Luxembourg)

### L'audit, côté "audités"

#### Expériences vécues par Electrabel

par M. Alexis VAN DAMME (Belgique)

#### Expériences vécues par ALLIED SIGNAL INDUSTRIAL FIBERS S.A.

par Monsieur Vincent ADAM (France).

Les entreprises intéressées peuvent s'inscrire à la Chambre de Commerce auprès de Mlle Edith Stein, tél.: 42 39 39-316, fax: 43 83 26.

## Environnement: objectif de gestion pour l'entreprise

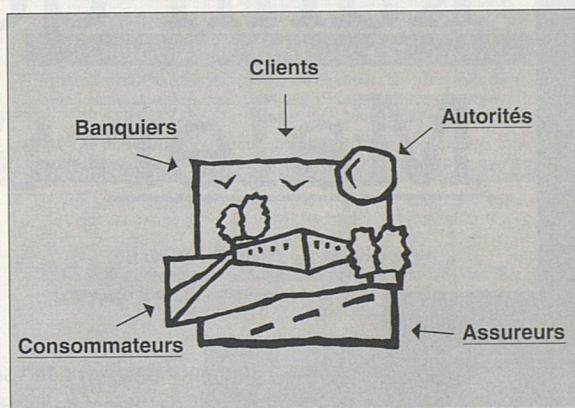
### Projet LIFE de la Chambre de Commerce

Avec le soutien financier du programme communautaire LIFE, la Chambre de Commerce a démarré, en collaboration avec la Chambre de Commerce du Luxembourg belge et de la Meurthe-et-Moselle, un projet environnement pour mieux assurer leur soutien aux PME dans leur gestion de l'environnement.

### 1. L'environnement: Contrainte ou opportunité?

Nombreux sont les problèmes de l'environnement que les PME et PMI peuvent aujourd'hui rencontrer. Face à une législation de plus en plus restrictive et complexe, les entreprises n'échappent plus à la tendance vers une production plus respectueuse de l'environnement.

Un aspect particulier de cette problématique a trait à la couverture du risque "de pollution" par un **assureur**. En effet, le risque de pollution ne se réduit en général qu'aux pollutions dites "accidentelles". Les frais de pollution résultant d'un incendie par exemple sont en partie couverts par l'assurance incendie, et l'assurance RC intervient si un tiers a subi des dégâts de contamination. Mais les assureurs se limitent à ces cas de pollution ponctuelle. Echaudés par des expériences coûteuses dans ce secteur, ils ont largement exclu le risque "atteinte à l'environnement". Une dégradation graduelle de l'environnement, par exemple la contamination d'un terrain par une tuyauterie rouillée, n'est nullement couverte. Et nul n'est à l'abri des mauvaises surprises, de la découverte d'une pollution de longue date. Cette situation est d'autant plus regrettable, qu'elle entretient l'assuré dans une impression trompeuse de sécurité.



Les **banques** aussi commencent à se soucier des problèmes de l'environnement des entreprises qu'ils financent. Plus question désormais, lors de l'attribution de crédits importants de se fier à la seule santé financière des entreprises. Avant toute approbation de dossier, les organismes financiers s'informent donc de plus en plus souvent de la conformité aux lois environnementales et du respect des conditions d'exploitation.

Ils sont fiers les chefs d'entreprise qui ont su "se servir" de l'atout environnemental pour gagner de nouvelles clientèles. Dans notre société, la demande du **consommateur** joue un rôle prépondérant, le client est roi. Or, ce consommateur manifeste un intérêt croissant et justifié pour les produits et les services respectueux de l'environnement. Il s'ensuit que l'entreprise qui intègre cette préoccupation dans ses activités et le fait savoir offre une image de marque à laquelle le **client** est sensible. Même s'il ne peut être que difficilement évalué, le capital "image" de l'entreprise mérite de la part des dirigeants une attention toute particulière. Confrontée au risque de souffrir de clichés négatifs de ses activités, l'entreprise doit s'appliquer à diffuser une image positive de son comportement dans le domaine de l'environnement.

Et s'il faut parler d'avenir, le Worldwatch Institute, organisme spécialisé dans l'économie de l'environnement, prévoit que les effets mondiaux de la nouvelle révolution industrielle imposée par l'écologie se mesurent en "milliers de milliards de dollars". Le BIPE (Bureau Français de l'Information et de Prévisions Econo-

# Wer mit HOLZ baut, kann getrost den Maler streichen.

■ So manch einer wundert sich, wenn er erfährt, daß das Baumaterial Holz, einer weitverbreiteten Meinung entgegen, nur eines sehr geringen Unterhalts bedarf.

Holzfassade



■ Beginnt die Pflege des Holzes auch schon bei der Aufbereitung zum Baumaterial, ist sie doch wesentlich unaufwendiger als man dies annehmen könnte. Ist das Holz von guter Qualität, beschränkt sich der Unterhalt in einer ersten Phase auf einige wenige vorbeugende Schutzmaßnahmen.

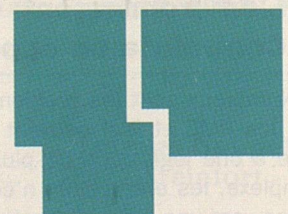
■ Wird die Fassade einer Holzkonstruktion gleich nach der Fertigstellung mit den richtigen Außenschutzmitteln behandelt, wird sie

jahrzehntlang Wind und Wetter trotzen, ohne daß ein zusätzlicher Schutz oder eine mühsame Dauerpflege nötig wären.

■ Auch die Branche der Holzfarben hat in den letzten Jahren große Fortschritte gemacht. Zudem daß man heute jeden erdenklichen Farbton mischen kann, braucht die Farbschicht jediglich alle acht Jahre erneuert zu werden.

■ Kann das fertige Bauwerk dann regelmäßig und ausreichend durchlüftet werden, ist zum Beispiel Pilzbildung ausgeschlossen. Toxische Schutzmittel werden überflüssig. Nicht nur sein Portmonnaie, auch die Natur wird es dem Bauherrn danken.

KEINE DAUERPFLEGE  
NUR (X) MIT  
AUßENSCHUTZ-  
BEHANDLUNG!



**PREFALUX** S.A.

6, rue de la Gare, L-6117 Junglinster  
Tel.: 78 95 11-1, Fax: 78 92 47

miques) prévoit pour sa part un doublement des marchés de l'environnement en Europe d'ici à l'an 2000. Entre l'exaltation de certains et le scepticisme de quelques autres, qu'il convient l'une et l'autre de nuancer, presque toutes les projections indiquent que l'environnement devrait constituer un des marchés en croissance continue au cours de la prochaine décennie.

Voilà autant d'arguments qui devraient inciter les chefs d'entreprises à intégrer la donnée environnementale dans leur stratégie de développement. Certes, nombreux sont ceux qui considèrent toujours l'environnement comme une entrave à leurs activités. Mais ils sont de plus en plus nombreux à considérer le facteur environnement comme une opportunité vers de nouveaux marchés.

## 2. Le programme LIFE de la Communauté européenne

LIFE, c'est un instrument financier communautaire pour l'environnement créé en 1992. LIFE a pour vocation de contribuer au développement et à la mise en oeuvre de la politique et de la législation communautaire de l'environnement. La Commission européenne considère que LIFE doit se consacrer aux projets concrets intégrant l'environnement dans les différents domaines du développement socio-économique.

Répondant à l'appel de la Commission européenne, la Chambre de Commerce du Luxembourg belge à pris l'initiative, en collaboration avec la Chambre de Commerce de Meurthe-et-Moselle et du Luxembourg, d'initier un projet ambitieux. La "mise en place d'une structure transfrontalière d'aide des PMI à la gestion de l'environnement" a séduit les instances européennes.

Fortes de cette reconnaissance, de leur partenariat enrichissant et de leur récente et prometteuse collaboration, les Chambres de Commerce se mettent aujourd'hui gratuitement au service des PME. Car

nombreux et "insoupçonnés" sont les besoins de ces dernières en la matière.

Dans son prochain bulletin la Chambre de Commerce va communiquer aux entreprises son plan d'action environnement.

## INTER REGION

S A A R - L O R - L U X



Editus Luxembourg S.A., éditeur des annuaires officiels des P & T Luxembourg, publie dans l'annuaire Inter Region des informations précises et complètes sur plus de 13.900 entreprises du Saar-Lor-Lux

### La Nouvelle Édition est parue.

L'annuaire est distribué gratuitement à plus de 17.500 exemplaires à vos clients, fournisseurs et partenaires. Vous savez, comme nous, que le succès des entreprises est le fruit du travail des femmes et des hommes qui l'animent.

### C'est pourquoi, nous vous proposons pour la première fois l'annuaire des "Décideurs du Saar-Lor-Lux".

Vous y retrouverez l'organigramme de plus de 13.900 entreprises de la région Saar-Lor-Lux, avec au total quelque 30.000 nominatifs et la description du poste qu'ils occupent.

Cet annuaire est disponible à la vente dans nos services.

Toutes ces données sont également disponibles sur Minitel: code 3617 Inter Region. Cela vous donnera accès à un nouveau service ouvert aux professionnels et aux entreprises, le 3617 EUROBUSINESS.

Nouveau!



Retrouvez toutes les informations de l'annuaire sur le

### CD-ROM Inter Region

où vous pourrez rechercher des informations sur une société ou effectuer vos sélections pour vos mailings de marketing direct. Ce CD-ROM est à la vente dans nos services.

Si vous désirez de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter.



Editus Luxembourg S.A.  
4, rue de la Grève - L-1643 Luxembourg  
Tél.: +352 49 60 51-1 Fax: +352 49 60 56

# LUXCOMPTA s.à r.l.

Travaux de Comptabilité et de Bureau  
Déclarations fiscales – Traitements et Salaires



25, rue de la Libération  
L-8245 MAMER – Tél.: 31 08 27

## Exportateurs luxembourgeois, attention:

### Modifications dans les dispositions sur l'écotaxe belge

Par une série de dispositions et modifications législatives parues au Moniteur belge du 30 mars 1996 et du 10 mai 1996, relatives aux produits soumis à l'écotaxe, plusieurs changements, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 1996, sont intervenus.

Nous reprenons en annexe une lettre de l'Administration des Douanes et Accises de Sterpenich (Belgique) contenant des renseignements quant aux formalités à observer en matière d'écotaxes sur les réceptifs pour boissons commercialisées en Belgique.

A noter que les redevables de l'écotaxe doivent introduire une demande d'enregistrement auprès du directeur général des Douanes et Accises belges, le numéro d'enregistrement étant requis à partir du 1<sup>er</sup> février 1997.

Sont exonérés de l'écotaxe les réceptifs consignés et réutilisés ainsi que les réceptifs recyclables répondant à certaines conditions de recyclage qui sont considérées comme remplies lorsque le redevable prouve son adhésion à l'asbl FOST PLUS, rue Martin V, 4, B-1200 Bruxelles (personnes de contact: MM. Vandermeeren et Martelmans).

Les sociétés établies en dehors de Belgique doivent désigner un représentant fiscal situé sur le territoire belge qui soit assurerait le cas échéant le paiement des écotaxes devenues exigibles, soit endosserait lui-même la qualité de redevable et devrait remplir les conditions en matière d'enregistrement et d'exonération.

#### 1. Enregistrement du redevable

Conformément aux dispositions de l'article 369, 11°, L. et des articles 3 à 10 A.M., le redevable de l'écotaxe est celui qui vend des produits passibles de l'écotaxe à des détaillants et qui est tenu à se faire enregistrer suivant les modalités fixées par le Ministre des Finances, à moins que le fabricant, l'importateur, l'introducteur ou éventuellement son représentant fiscal ne s'y substitue pour les obligations qui lui sont imposées.

Il en résulte qu'une demande d'enregistrement doit être introduite auprès du directeur général des Douanes et Accises. La demande doit comporter les éléments suivants:

1. les nom et prénoms ou raison sociale et adresse du redevable;
2. son numéro de TVA;
3. l'adresse de son siège d'exploitation;

4. sa profession ou l'objet social de sa société avec description sommaire des opérations envisagées;
5. le lieu où est tenue la comptabilité, en précisant, si nécessaire, l'endroit où est tenue la comptabilité matières et celui où est tenue la comptabilité générale ou analytique;
6. la date de clôture de la comptabilité;
7. la nature des produits écotaxés à produire, fabriquer, livrer ou recevoir.

La demande d'enregistrement doit être datée et signée de la main du redevable. Lorsque le signataire est une personne morale, la demande doit également mentionner sa fonction, ses nom et prénoms à la suite de sa signature.

Le redevable joint également à sa demande d'enregistrement une déclaration mentionnant les lieux où il détient des produits écotaxables qu'il met en consommation.

En cas de changement de lieux de détention de produits écotaxables, le redevable est tenu d'en informer l'administration.

#### 2. Ecotaxe sur les réceptifs pour boissons

Conformément aux dispositions de l'article 370 L., l'application de l'écotaxe n'est plus limitée aux réceptifs contenant des bières, eaux pétillantes, limonades et colas mais est étendue aux réceptifs contenant des eaux plates et d'autres boissons non alcooliques, des vins, des vermouths et d'autres boissons fermentées, de l'alcool éthylique, des eaux-de-vie, des liqueurs et d'autres boissons spiritueuses, des jus de fruits ou de légumes et du lait, à l'état liquide, non concentré ni additionné de sucre ou d'autres édulcorants.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 371 L., l'écotaxe de 15 francs par emballage est perçue sur tous les emballages de boissons mis à la consommation quels que soient le contenu, la mesure de capacité et le matériau composant l'emballage.

Néanmoins, les réceptifs susvisés peuvent bénéficier de l'exonération de l'écotaxe moyennant respect des conditions suivantes.



*Exonération sur la base des dispositions de l'article 372 L.*

Cet article dispose que, lorsque le récipient est soumis à un système de consigne organisé en vue d'être réutilisé selon les trois conditions définies ci-après, il bénéficie de l'exonération de l'écotaxe prévue à l'article 371 précité:

- la personne physique ou morale qui met sur le marché des boissons contenues dans des emballages passibles de l'écotaxe doit fournir la preuve que le récipient est réutilisable, c'est-à-dire qu'il doit permettre au moins sept remplissages et que les récipients récupérés via le système de consigne sont effectivement réutilisés;
- le montant de la consigne doit être au minimum 7 francs sur les récipients de plus de 50 cl et de 3,5 francs sur les récipients d'une capacité inférieure ou égale à 50 cl;
- le récipient doit porter un signe distinctif visible indiquant que le récipient est consigné et réutilisable.

Partant, afin de bénéficier de cette exonération, l'intéressé doit envoyer un dossier complet (documentation technique, attestation du fabricant, du fournisseur, d'une organisation compétente, facture d'achat, étiquette mentionnant le montant de consigne en francs belges, échantillon de récipient,

preuve d'existence d'un système de lavage de bouteilles, preuve de retour à l'étranger et de réutilisation, etc.) à l'Administration centrale des Douanes et Accises - Division Procédures accisiennes - Cité administrative de l'Etat - Tour des Finances, boîte n° 37, boulevard du Jardin Botanique 50, 1010 Bruxelles, duquel il ressort que le récipient permet sept remplissages et que les deux autres conditions sont remplies. A l'appui de sa comptabilité, il lui incombe de prouver que le récipient est réellement réutilisé, notamment par la vitesse de circulation du récipient. La demande doit préciser l'article de la loi à appliquer pour bénéficier de l'exonération sollicitée.

*Exonération sur la base des dispositions de l'article 373, § 4 L.*

Les récipients à usage unique peuvent bénéficier pour l'année civile 1996 de l'exonération de l'écotaxe visée ci-dessus pour autant que le redevable apporte la preuve que les récipients mis à la consommation atteignent les taux de recyclage suivants: 55 % pour le verre, 40 % pour les métaux, 20 % pour les matériaux synthétiques, 20 % pour les cartons de boissons.

Ces conditions de recyclage doivent être remplies pendant la période de référence, soit du 1<sup>er</sup> janvier 1996 au 31 décembre 1996, par le redevable seul ou par le biais d'une organisation reconnue par les Régions belges.

L'asbl FOST PLUS, seule organisation à être à ce jour reconnue par les trois Régions, a été spécialement créée en vue de remplir les conditions de recyclage. Le siège social de cette organisation est situé rue Martin V, 40 à 1200 Bruxelles (tél.: 0032-2-775.03.50, fax: 0032-2-771.16.96).

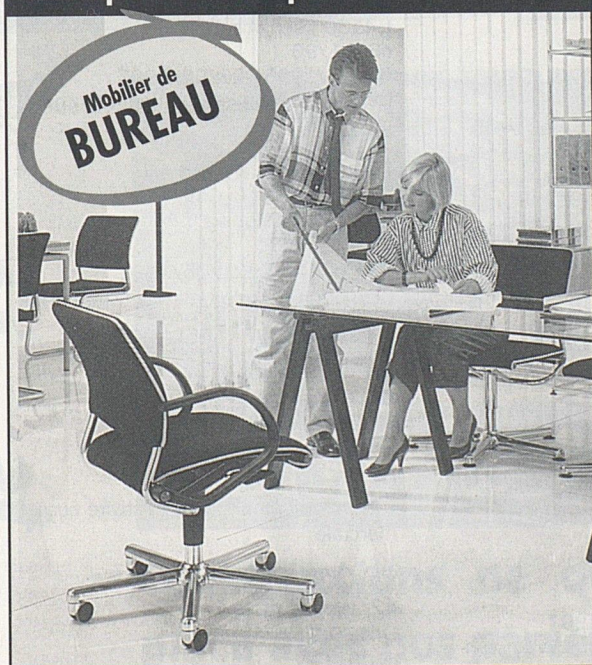
Pour obtenir l'exonération, il appartient au redevable d'introduire une demande écrite auprès de l'Administration centrale des Douanes et Accises, étayée par une copie de l'acte complet d'adhésion à FOST PLUS (y compris les annexes dûment complétées) daté et signé par FOST PLUS et le co-contratant. La demande doit préciser l'article de la loi à appliquer pour bénéficier de l'exonération sollicitée.

Conformément aux dispositions de l'article 373, § 5 L, au cas où le redevable ne remplit pas les conditions de recyclage pendant la période de référence de 1996, il lui est imposé, sans préjudice du retrait de l'exonération pour l'année 1997, une amende administrative qui ne peut être inférieure à l'amende maximale prévue à l'article 397 L., à savoir 100.000 francs belges.

En ce qui concerne les modifications prévues, une concertation existe entre la Fedil et les différentes fédérations luxembourgeoises, qui sont en contact direct avec les administrations belges. Une intervention est également envisagée auprès de la Commission européenne à Bruxelles.

Une séance d'information sur le sujet sera organisée le **mercredi, 6 novembre 1996 de 10h à 14h** à la Chambre de Commerce (grande salle) à Luxembourg-Kirchberg. Pour de plus amples renseignements, les personnes intéressées peuvent contacter leur Fédération ou s'adresser à la Chambre de Commerce, M. Marc Faber (tél.: 42 39 39-331).

**Esthétique et confort pour les moments forts**



OFFICE EQUIPMENT

**IMAC**

78, route de Longwy  
L-8005 Helfent-Bertrange - G.-D. Luxembourg  
Téléphone: 45 01 55 / 45 37 45 - 1  
Fax: 44 23 72

## Ventes sous forme de liquidations

Les ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes Moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

Situation au 15/10/96.

### **AU PLAISIR DES ARTS S.à.r.l.**

20, rue Louvigny  
L-1946 Luxembourg  
c7004/96  
20/09/1996 - 19/12/1996  
Transformation immobilière

### **BOUDOIR ROSE S.à.r.l.**

26-28, rue de Luxembourg  
L-6450 Echternach  
c6000/96  
15/03/1996 - 14/03/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

### **BOUTIQUE GATSBY S.à.r.l.**

21, av. Grand-Duchesse Charlotte  
L-3441 DUELANGE  
c6055/96  
27/07/1996 - 26/07/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

### **BOUTIQUE MEKNES S.à.r.l.**

41, avenue de la Gare  
L-1611 Luxembourg  
c6006/96  
23/03/1996 - 22/03/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

### **BOUTIQUE RENAISSANCE**

NICKELS-CLERBAUT  
49a, route d'Arlon  
L-7415 Brouch  
c6094/96  
10/09/1996 - 09/12/1996  
Transformation immobilière

### **CANNIVET Vivianne**

rue de la Gare  
L-6440 Echternach  
c6099/96  
21/08/1996 - 20/08/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

### **CHAUSSURES PASCALE S.à.r.l.**

10, rue de la Libération  
L-3510 Dudelange  
c6097/96  
23/08/1996 - 22/08/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

### **CHAUSSURES SCHOMER S.A.**

18-20, avenue de la Gare  
L-4131 Esch/Alzette  
c5095/96  
17/02/1996 - 16/02/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

### **COLISEE PRET A PORTER RENE KIEFFER S.à.r.l.**

14, avenue de la Gare  
L-4131 Esch-sur-Alzette  
c6018/96  
16/03/1996 - 15/03/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

### **CONFECTION BERTEMES S.à.r.l.**

37, Grand-rue  
L-9530 Wiltz  
c6089/96  
01/10/1996 - 31/12/1996  
Transformation immobilière

### **DEFAYS Roger**

69, Grand-rue  
L-1661 Luxembourg  
c7003/96  
23/09/1996 - 23/12/1996  
Transformation immobilière

### **DESPELER Mireille**

26, rue Massen  
L-9907 Troisvierges  
c5072/95  
13/11/1995 - 12/11/1996  
Cessation complète de l'activité commerciale

### **HEIDERSCHIED Marie-Louise**

153, avenue Charlotte  
L-4531 Oberkorn  
c6082/96  
07/09/1996 - 06/09/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

### **HENNICO Dominique**

9, place du Marché  
L-4756 Pétange  
c6075/96  
06/07/1996 - 05/07/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

### **HEUSKIN Pierre**

51, rue G.D. Charlotte  
L-7520 Mersch  
c6015/96  
01/03/1996 - 28/02/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

### **HOLTZ Eugénie épouse Diederich**

23, rue Joseph Wester  
L-4349 Esch/Alzette  
c5079/95  
01/12/1995 - 30/11/1996  
Cessation complète de l'activité commerciale

### **HOME DESIGN Secs**

13, rue Guillaume  
L-9046 Ettelbruck  
c5066/95  
22/11/1995 - 21/11/1996  
Cessation complète de l'activité commerciale

### **JUNG Félicie**

81, Grand'rue  
L-1661 Luxembourg  
c6052/96  
15/05/1996 - 14/05/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

### **KIEFFER Robert**

6, rue Adolphe Fischer  
L-1520 Luxembourg  
c6065/96  
29/06/1996 - 28/06/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

### **KLEBEGO S.à.r.l.**

36, Grand-rue - Centre Brasseur  
L-1660 Luxembourg  
c7005/96  
05/10/1996 - 04/10/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

### **KRIER Cathérine**

13, rue de l'Eglise  
L-6186 Gonderange  
c5057/95  
18/11/1995 - 17/11/1996  
Cessation complète de l'activité commerciale

### **LA MAISON DU SON S.à.r.l.**

40, avenue de la Gare  
L-4130 Esch/Alzette  
c6011/96  
01/03/1996 - 28/02/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

### **LAETITIA S.à.r.l.**

27, avenue de la Gare  
L-1611 Luxembourg  
c6030/96  
22/05/1996 - 21/05/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

### **LANNERS Jean**

56, avenue de la Liberté  
L-1940 Luxembourg  
c6009/96  
01/03/1996 - 28/02/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

### **LE CLIN D'OEIL S.à.r.l.**

42, avenue de la Gare  
L-4130 Esch/Alzette  
c7001/96  
01/10/1996 - 31/12/1996  
Transformation immobilière

### **LEYDER Nicole**

37-39, Grand-rue  
L-9530 Wiltz  
c6098/96  
01/09/1996 - 30/11/1996  
Vente du stock recueilli par les héritiers

**LUMINAIRE DE COLUCE S.à.r.l.**

57, rue de Beggen  
L-1221 Luxembourg  
c6080/96  
30/09/1996 - 29/12/1996  
Transformation immobilière

**MEIER Norbert**

9, avenue de la Gare  
L-1611 LUXEMBOURG  
c6077/96  
01/10/1996 - 30/09/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**MEUNIER Raymond**

6-8, rue 1900  
L-2157 Luxembourg  
c6059/96  
28/05/1996 - 27/05/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**MJ COLLECTIONS S.A.**

5, rue de l'Alzette  
L-4011 Esch-sur-Alzette  
c6049/96  
14/05/1996 - 13/05/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**MODES BRIGIT S.à.r.l.**

15, avenue G.D. Charlotte  
L-3440 Dudelange  
c6031/96  
25/05/1996 - 24/05/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**MONVILLE Jean René**

27, Grand'rue  
L-6630 Wasserbillig  
c6037/96  
04/05/1996 - 03/05/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**NEWMAN ANTIQUES (LONDON)**

**S.à.r.l.**  
64, avenue du X septembre  
L-2550 Luxembourg  
c6078/96  
10/08/1996 - 09/08/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**NOUVEAU TOMCAT S.à.r.l.**

1, place de Paris  
L-2314 Luxembourg  
c6066/96  
29/06/1996 - 28/06/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**NOUVEAUX MEUBLES****ARCADES S.à.r.l.**

141, route de Trèves  
L-6940 Niederanven  
c5080/95  
01/12/1995 - 30/11/1996  
Cessation complète de l'activité commerciale

**NOUVELLE HECRO II S.à.r.l.**

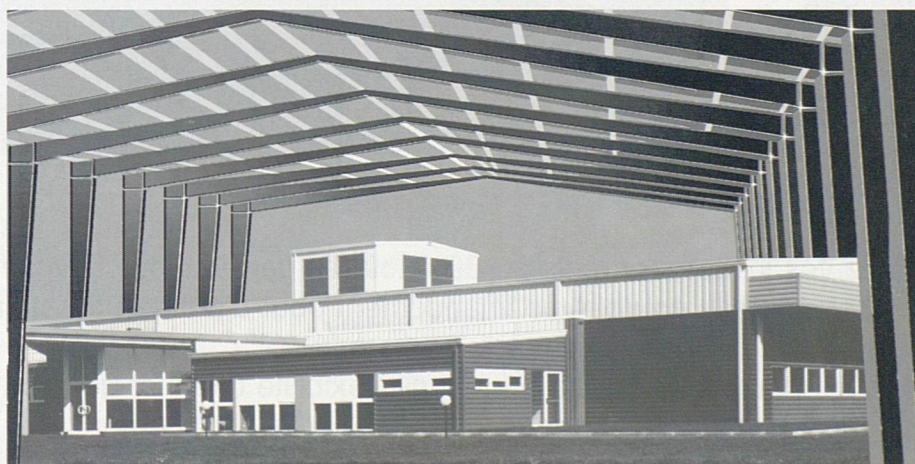
33, rue Michel Rodange  
L-4660 Differdange  
c5052/95  
02/12/1995 - 01/12/1996  
Cessation complète de l'activité commerciale

**PARADOX S.A.**

26, quai de la moselle  
L-5553 Remich  
c6061/96  
07/09/1996 - 06/09/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**PARK MUSIC S.à.r.l.**

13, avenue Monterey  
L-2163 Luxembourg  
c6028/96  
06/04/1996 - 05/04/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale



S.A.S.

**Constructions de qualité, réalisées sur place avec nos partenaires ASTRON**



**Building Systems**

*Les bâtisseurs de qualité*

Contactez votre  
bâtitseur-ASTRON local ou  
Commercial Intertech S.A.  
L-9202 Diekirch, Luxembourg  
Tél. 8 02 91-1 Fax: 80 34 66



# Leasing

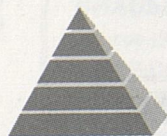
Le financement qui allie performance et flexibilité



Financez vos investissements à 100% tout en gardant intacts vos moyens propres et diverses sources de financement pour d'autres utilisations.

Profitez d'un taux fixe performant, d'une flexibilité totale et des nombreux avantages fiscaux spécifiques à cette formule de financement.

Si vous êtes chef d'entreprise, artisan, commerçant ou si vous exercez une profession libérale, contactez-nous!



## CREDITLEASE

Société Anonyme

Société de leasing et de location

Filiale du Crédit Européen S.A.

50, route d'Esch L-1470 Luxembourg, Téléphone 45 88 48 / 49 / 50, Téléfax 45 81 03



**PARK MUSIC S.à.r.l.**

2, rue Philippe II  
L-2340 Luxembourg  
c6028/96  
06/04/1996 - 05/04/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**QUELLE S.à.r.l.**

90A, rue de Strasbourg  
L-2560 Luxembourg  
c6033/96  
29/04/1996 - 28/04/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**REINART René**

50, rue de Koerich  
L-8437 Steinfort  
c6096/96  
01/09/1996 - 30/11/1996  
Cessation complète de la branche "ameublement"

**SAVAGE Anthony**

88, boulevard Général Patton  
L-2316 Luxembourg  
c6072/96  
29/06/1996 - 28/06/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**SCHANK Camille**

12 Burewée  
L-9140 Bourscheid  
c6083/96  
01/09/1996 - 30/11/1996  
Cessation "Articles équestres"

**SCHNEIDER Margot**

66, rue des Légionnaires  
L-3780 Tétange  
c6034/96  
25/05/1996 - 24/08/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**SCHROEDER, C. ROSSY,  
J.F.ROSSY, P. ROSSY**

Centre Commerciale BELLE ETOILE  
BERTRANGE  
c6086/96  
23/08/1996 - 22/11/1996  
Transformation immobilière

**SCHWEICH SENC**

2, avenue de la Gare  
L-1610 Luxembourg  
c6079/96  
16/08/1996 - 15/08/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**SETTANNI S.à.r.l.**

4-10, boulevard d'Avranches  
L-1160 Luxembourg  
c5098/96  
23/05/1996 - 22/05/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**SHIRTLAND LUXEMBOURG  
S.à.r.l.**

60, Grand'rué  
L-1660 Luxembourg  
c6053/96  
28/05/1996 - 27/05/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**SILVERSTAR S.à.r.l.**

Centre commercial "La Belle Etoile"  
L-8005 Bertrange  
c7006/96  
15/10/1996 - 14/01/1997  
Déménagement à l'intérieur de "La Belle Etoile"

**SPORTIV MODE MASCULINE  
S.à r.l.**

22, Grand'rué  
L-1660 Luxembourg  
c5099/96  
17/02/1996 - 16/02/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**SPORTS 59 S.à.r.l.**

59, Grand'rué  
L-1661 Luxembourg  
c6038/96  
23/04/1996 - 22/04/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**SPUERBEX S.à.r.l.**

21, rue Chimay  
L-1333 Luxembourg  
c6045/96  
13/05/1996 - 14/05/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**STAAR Christine "Le  
Tournesol"**

2A, avenue de la Liberté  
L-4601 Differdange  
c5086/95  
06/07/1996 - 05/07/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**STOOS Marguerite**

15, route de Luxembourg  
L-6450 Echternach  
c6085/96  
01/09/1996 - 30/11/1996  
Déménagement: 16, rte de Luxembg,  
L-6450 Echternach

**THILL Jean Pierre**

134, boulevard de la Pétrusse  
L-2330 Luxembourg  
c6069/96  
29/06/1996 - 28/06/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**THILL MARIE**

119, avenue de Luxembourg  
L-4940 Bascharage  
c6050/96  
17/05/1996 - 16/05/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**THILLENS-SCHMIT Colette**

7, place des Tilleuls  
L-9575 Wiltz  
c6016/96  
27/05/1996 - 26/05/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**TIMMY BOUTIQUE S.à.r.l.**

47, avenue de la Gare  
L-1611 Luxembourg  
c6070/96  
15/07/1996 - 14/07/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**TOM-CAT-CITY S.à.r.l.**

22A, avenue de la Porte-Neuve  
L-2227 Luxembourg  
c6063/96  
29/06/1996 - 28/06/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**TOP SPORT S.à.r.l.**

50, rue de Crauthem  
L-3390 Peppange  
c7011/96  
21/10/1996 - 20/01/1997  
Transformation immobilière

**TROEMEL Manfred**

24, rue du Moulin  
L-4251 Esch-sur-Alzette  
c6058/96  
15/07/1996 - 14/07/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**VIVANE Bruna**

86, route de Luxembourg  
L-4940 Bascharage  
c5034/95  
02/01/1996 - 01/01/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**WAGNER Pascale**

2, rue Pierre Hentges  
L-1726 Luxembourg  
c6091/96  
01/09/1996 - 31/08/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**WEBER Léa**

11, rue Eweschbour  
L-3638 Kayl  
c6088/96  
07/09/1996 - 06/12/1996  
Transformation immobilière

**WIETOR Monique**

6, boulevard de Verdun  
L-2670 Luxembourg  
c6029/96  
06/04/1996 - 05/04/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**WIRTH Alfred**

102, avenue J.F. Kennedy  
L-9053 Ettelbruck  
c6092/96  
15/08/1996 - 14/08/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale

**ZITA MODES S.à.r.l.**

90, Grand'rué  
L-9051 Ettelbruck  
c6018/96  
16/03/1996 - 15/03/1997  
Cessation complète de l'activité commerciale



## Optimisation et automatisation des procédés de production

Invitation à une Journée  
de transfert de technologie

4 décembre 1996, Sarrebruck

L'automatisation de procédés de production est caractérisée par des cycles d'innovation très courts. Une vue d'ensemble sur l'état actuel de la technologie et sur les tendances de développement reste primordiale pour la compétitivité de votre entreprise.

Dans le but de promouvoir les technologies et savoir-faire actuels et d'intensifier les contacts transfrontaliers entre entreprises et laboratoires de recherche, Luxinnovation, en coopération avec ses partenaires REGIOTEC, organise une journée de transfert de technologies sur le thème de l'optimisation et l'automatisation des procédés de production.

Cette manifestation se déroulera dans les locaux du ZIP (Zentrum für Innovative Produktion), situé sur le parc technologique SITZ de Sarrebruck. Plus de 200 visiteurs d'entreprises et d'institutions de recherche de l'EuroEgion Saar-Lor-Lux-Trèves/Palatinat-Occidental-Wallonie sont attendus.

Dans le cadre de cette journée auront lieu une exposition et des conférences thématiques, où les entreprises et centres de recherche de l'EuroEgion

Saar-Lor-Lux-Trèves/Palatinat Occidental-Wallonie présenteront leurs produits et savoir-faire. Une bourse de contacts et de rendez-vous personnalisés entre offreurs et demandeurs de technologie sera organisée. Les domaines suivants seront présentés:

- Automatique
- Modélisation de procédés
- Les systèmes informatiques dans la production (CFAO, DAO,...)
- Les capteurs et les systèmes de mesure dans le processus de production
- La robotique
- L'assurance et le contrôle qualité dans la production automatisée.

Plus de 40 entreprises et centres de recherche de Rhénanie/Palatinat, de Sarre, de Lorraine, de Wallonie et du Luxembourg exposeront leurs produits et vous attendent pour des entretiens individuels. Des interprètes seront mis à votre disposition.

Les tendances de développement du secteur "automatique" feront l'objet d'une conférence "L'automatique - quo vadis?" à 16 heures, tenue par le Professeur Dieter Schraft, Directeur du Fraunhofer Institut pour l'Automatique et la Productivité à Stuttgart.

La journée sera clôturée par un cocktail qui réunira exposants, conférenciers et visiteurs.

Cette manifestation est organisée dans le cadre REGIOTEC et soutenue par le Programme INTERREG II de l'Union européenne.

Les organisateurs sont:

ZPT, Zentrale für Produktivität und Technologie Saar e.V., Sarrebruck

Luxinnovation, Luxembourg

BIC Kaiserslautern GmbH en coopération avec KIT et la CCI de Trèves

Créaction, Arlon

CEEI Promotech, Nancy.

La description des entreprises exposantes ainsi que le programme des conférences peuvent être obtenus gratuitement auprès de Luxinnovation.

# LUXINNOVATION

Centre Relais Innovation

## SERVICE DE PROMOTION ET D'ASSISTANCE A L'INNOVATION

7, rue Alcide de Gasperi  
L-1615 LUXEMBOURG

Tél. 43 62 63-1  
Fax: 43 83 26 / 43 23 28

## Multimedia: Bedrohung oder Chance für den Handel?

Das Institut für Handel und internationales Marketing an der Universität des Saarlandes hatte Anfang September eine Veranstaltung zum Thema "Multimedia: Bedrohung oder Chance für den Handel" durchgeführt. In der Vortrags- und Diskussionsveranstaltung, die mitgetragen wurde von der Gesellschaft der Förderer des Instituts für empirische Wirtschaftsforschung, von der IHK, vom Groß- und Einzelhandelsverband, von der Landesarbeitsgemeinschaft der Mittel- und Großbetriebe des Einzelhandels und vom Landesverband des Saarländischen Einzelhandels, haben Experten den künftigen Einsatz von Multimedia im Handel dargestellt und live vorgeführt. Die Veranstaltung hat den aktuellen Stand von Multimedia aufgezeigt und einen Blick in die Zukunft eröffnet.

Seit einigen Jahren ist ein gewaltiger Entwicklungsschub der modernen Informations- und Kommunikationstechnologien zu beobachten. Es handelt sich um Technologien, die gegenwärtig im Zusammenhang mit dem Schlagwort Multimedia im Vordergrund des allgemeinen Interesses stehen. Dahinter verbirgt sich eine fast unüberschaubare Anzahl technologischer Anwendungen der unternehmensinternen Kommunikation und der Kommunikation mit Marktpartnern. Die Neuerungen betreffen die erweiterten Formen der Übertragung von Daten und Bildern (z.B. Breitbandkabel und -netze), neue Möglichkeiten der Speicherung von Informationen (z.B. digitale Speicher und Verfahren der Datenkompression), neue Formen der Verknüpfung von Telekommunikation und Datenverarbeitung (z.B. mobile und dialogfähige Kleincomputer und Datenterminals). Multimediale Systeme sind letztlich durch ein Leistungsbündel aus Produkten und Dienst-

leistungen gekennzeichnet, die neue Möglichkeiten zur Erfassung, Verarbeitung, Übertragung und Ausgabe von Informationen eröffnen und somit ein enormes Potential für mediale Warenpräsentation, Beratung und Service bieten.



### **Handel: Zahlreiche Anwendungsmöglichkeiten**

Im Handel existiert eine Fülle von Anwendungsoptionen für multimediale Systeme. In der internen Kommunikation sind die Einsatzgebiete die Personalentwicklung (Computer-based training) und die Bürokommunikation (Multimediale Datenbank, Desktop-Videokommunikation, Multimedia-Mail oder Intranet). Das Potential liegt hier in einer effizienten Kommunikation und Datenverwaltung. In der Kommunikation mit Marktpartnern umfassen die Einsatzgebiete die geschäftliche Kommunikation (Videoconferencing, Telekommunikation, Internet), die Beschaffung (Multimediale Datenbanken), die Warenwirtschaft, das heißt die Logistik und Lagerhaltung bis hin zu Kooperationsystemen mit der Industrie (Electronic Data Interchange) und den Absatz (Messen, Marktforschung, Werbemittelgestaltung). Zwei Einsatz-

**The NEW**

## Tree Top Computer & Business Training Academy™

Nos formations en groupe et individuelles pour tous les niveaux sont offertes chaque jour, du lundi au samedi, du matin au soir en Luxembourgeois, Français, Allemand et Anglais.

**New Address:**

**3, rue du Fort Rheinsheim • L-2419 Luxembourg/Belair • Tel.: 45 26 37 • Fax: 45 26 38**

Info Center: Bâtiment 6 • 4, rue des Joncs • L-1818 Howald • Tel.: 49 46 71 • Fax 49 69 29

gebiete richten sich direkt an die Konsumenten als Zielgruppe: das Inhome- und das Instore-Shopping.

Beim Inhome-Shopping, welches durch die räumliche Unabhängigkeit des kommunikativen Dialogs gekennzeichnet ist, können drei Ausprägungen von Multimedia unterschieden werden: Tele-Shopping (z.B. interaktives Fernsehen), Offline-Shopping (z.B. elektronische Kataloge), und Online-Shopping (z.B. Internet und CompuServe).

In diesem Bereich macht sich auch die Industrie Multimedia zunutze, indem sie den Handel umgeht und direkt mit dem Konsumenten in Verbindung tritt.



Demgegenüber ist das Instore-Shopping eine Domäne des Handels. Es handelt sich um Informationsterminals am Verkaufspunkt, bei denen sich Kunden über ein Sortiment oder eine Warengruppe informieren können und bei denen die Produkte multimodal dargestellt werden. Neben Unterschieden in der Qualität und dem Umfang der verfügbaren Informa-

tionen ist der Dialog heutiger Systeme mit der Nutzung eines Bewegtbildkatalogs vergleichbar und damit vollständig interaktiv. Es besteht die Möglichkeit zur täglichen Aktualisierung der Daten, bei Vernetzung von einem Zentralrechner aus. Instore können drei Systeme unterschieden werden:

- Wegeleitsysteme, die im Eingangsbereich positioniert sind und das Finden eines gesuchten Produktes erleichtern;
- Promotionssysteme, die über einen ausgewählten Produktbereich oder -linie eines Herstellers informieren, aber keinen Vergleich zu anderen Marken ermöglichen;
- Informationssysteme, die im Sinne eines Serviceinstrumentes als dauerhafte Informationsquelle konzipiert sind und den Konsumenten den Überblick über ein Sortiment und einen Vergleich verschiedener Marken ermöglichen.

## Multimedia auch für Mittelstand

Multimedia wird in den kommenden Jahren die Aktivitäten des Handels in vielfältiger Weise beeinflussen. Dies zeigen bereits konkrete Engagements von Handelsunternehmen im Inhome-Shopping und am Point-of-Sale. Während im Instore-Bereich vorwiegend Großunternehmen dominieren, sind es im Inhome mittelständische Unternehmen. Faßt man diese Tendenzen zusammen, dann zeichnen sich erhebliche Veränderungen in der Handelslandschaft ab. Umso wichtiger ist es, daß Unternehmen des Handels sich mit Multimedia befassen.

pâtes alimentaires aux oeufs frais



100%  
blé dur



**EVILUX**  
*la reine des pâtes*



QUALITY FOOD



MADE IN  
LUXEMBOURG



1922-1996 :

*L'expérience  
à votre  
service.*

**Victor CRESCENTINI & SCHMIT senc**  
L-4025 Esch-sur-Alzette  
Tél : 55 42 52 Fax : 57 02 81

**Chambre de Commerce  
Internationale:  
Congrès Mondial  
à Shanghai**

Le 32<sup>e</sup> Congrès Mondial de la Chambre de Commerce Internationale se tiendra du 7 au 10 avril 1997 à Shanghai. Le thème du congrès sera "L'Asie dans l'économie mondiale".

De plus amples renseignements sur cette manifestation d'une grande envergure peuvent être obtenus auprès du secrétariat du Comité National Luxembourgeois de la Chambre de Commerce Internationale en contactant Mme Renée Weinachter (tél.: 42 39 39-303).

**Publications:**

**Arbitration and mediation  
in international business  
ICC publication n°938**

A vital aid to lawyers wishing to enhance their effectiveness in international business transactions, this book highlights the key issues and pitfalls of arbitration and mediation.

Targets: Law firms, corporate law departments, international trading houses, trade consultants, dispute resolution/mediation professionals, law libraries, business school libraries.

Price: 5.000 LUF.

**China Trade:  
the Risk Factor  
ICC publication n°548**

In the uncertain environment of present-day China, some traders make money whilst others loose for-

tunes. This new, wide-ranging report from CCB has something in it from everyone.

Targets: International trading houses, law firms, banks in the Asian market.

Price: 1.800 LUF.

**Global competition  
and transnational  
regulations:  
new developments  
ICC publication n°490/3**

How can international business operators - and their legal advisors - pick their way through the maze of national and supranational competition rules? This publication gives a comprehensive, comparative look at an important and timely topic. Required reading for the sophisticated international entrepreneur.

Targets: International trading houses, executives of major manufacturing and service companies, strategists and lawyers advising on international mergers.

Price: 2.150 LUF.

**CAHORS**  
*en Ardenne*  
Coffrets-gourmands

*Offrez les sommets du goût*

Nous vous proposons une sélection de cadeaux gastronomiques personnalisables qui imposeront

**l'image de marque de votre société.**

Pour tout complément d'information, et pour recevoir notre catalogue couleur:

**Beauplateau, 1-B-6680 Sainte-Ode  
tél. 32/61/68 90 76 fax 32/61/68 87 80**



**Bulletin de commande**

à renvoyer au: Comité National Luxembourgeois de la CCI,  
7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg,  
Mme Weinachter, tél.: 42 39 39-303, fax.: 43 83 26

Firme: .....

Adresse: .....

Représentée par: .....

Publications commandées: .....

Je désire recevoir une liste complète des publications CCI

## Herbstsitzung der CDH in Luxemburg:

### Deutsch- luxemburgische Kontakte intensiviert

Die Centralvereinigung Deutscher Handelsvertreter- und Handelsmakler-Verbände (CDH) hat ihre diesjährige Herbstsitzung am 3. und 4. Oktober 1996 in Luxemburg durchgeführt. Die Repräsentanten der 14 CDH-Wirtschaftsverbände aus allen Teilen der Bundesrepublik sowie der Dachorganisation in Köln brachten mit der Wahl des Tagungsortes die engen wirtschaftlichen Verbindungen zwischen dem Großherzogtum und der Bundesrepublik Deutschland zum Ausdruck.



Bei einem Empfang durch die luxemburgische Handelskammer unterstrich auch Minister Johny Lahure, in Vertretung der luxemburgischen Regierung, die engen Kontakte zwischen beiden Ländern. Er sprach dabei die Bedeutung an, die dem Land Luxemburg im gemeinsamen Europa und bei der entgeltigen Verwirklichung des Binnenmarktes zukommt. Ein exportorientiertes Land wie Luxemburg, so der Minister, sei dabei in hohem Maße auf kompetente Vertriebspartner wie die Handelsvertretungen angewiesen, ein Tatbestand, den auch der Hauptgeschäftsführer der luxemburgischen Handelskammer, Paul Hippert, in seiner Ansprache hervorhob.

Auf die Bedeutung der Handelsvertretungen für den grenzüberschreitenden Warenverkehr wies auch CDH-Präsident Albert Klockmann hin. Legt man die Zahlen der Ausfuhrstatistik zugrunde, führte Klockmann aus, so liegt Deutschland beim Export Luxemburgs an erster Stelle.

Klockmann wies darauf hin, daß die Handelsvertretungen an der Erschließung der deutschen Märkte für die vielen luxemburgischen Unternehmen einen nicht unerheblichen Anteil hätten. Klockmann unterstrich in diesem Zusammenhang auch die langjährige, enge Zusammenarbeit zwischen der CDH und der Deutsch-Belgisch-Luxemburgischen Handelskammer.

## Visite du Président de la Hongrie à la Chambre de Commerce



Dans le cadre de la visite d'Etat de Monsieur Arpad GÖNCZ, Président de la République de Hongrie, au Grand-Duché de Luxembourg, la Chambre de Commerce a eu l'honneur d'accueillir dans ses locaux, le 19 septembre 1996, le Président accompagné de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean. Après l'allocution de bienvenue de Monsieur Paul MEYERS, vice-président de la Chambre de Commerce, Monsieur Jacques F. POOS, ministre des Affaires Etrangères, a prononcé le discours d'ouverture du séminaire réunissant des hommes d'affaires luxembourgeois et hongrois. Il incombait, ensuite, à Monsieur Peter MEDGYESSEY, ministre hongrois des Finances, de dresser le bilan de la situation économique de son pays. Le séminaire s'est poursuivi par des contacts individuels entre les hommes d'affaires.



## Visite à Luxembourg d'une délégation d'hommes d'affaires chinois

Le mardi 17 septembre 1996, la Chambre de Commerce a eu le plaisir d'inviter les entreprises luxembourgeoises à une réunion avec une délégation d'hommes d'affaires chinois.

A cette occasion, les entreprises luxembourgeoises ont rencontré 30 entreprises chinoises actives dans les domaines de la construction, de la mécanique, de l'électronique, des emballages, de l'import et de l'export, et des assurances.

## Séminaire sur les Républiques tchèque et slovaque

La Chambre de Commerce a l'avantage d'informer ses membres qu'elle entend organiser un séminaire portant sur les possibilités d'investissement en République tchèque et slovaque ainsi que sur le programme communautaire JOP (joint-venture program), destiné en priorité aux PME qui souhaitent créer des entreprises conjointes dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans les Nouveaux Etats Indépendants.

La réunion est prévue pour le **mercredi 27 novembre 1996 de 16h00 à 18h30** dans les locaux de la Chambre de Commerce.

Au cas où vous seriez intéressés à participer au séminaire, veuillez vous adresser à Mme Christiane Simon, tél.: 42 39 39-312.

## Protêts

### Abonnement annuel

- LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)
- + index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision
- + listes de jugements + faillites
- + a) listes **mensuelles** des protêts
- + b) listes **mensuelles** des ordonnances de référé-provision

### Abonnements: Agence AVUS

Fax 46 65 50 = 24 heures

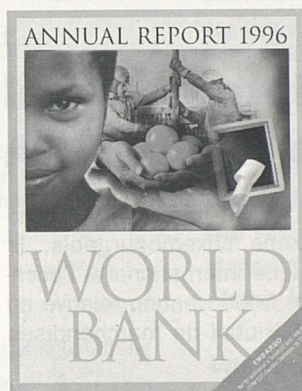
Tél. 22 68 22 = matin si possible

## Doing Business in the Czech Republic

La Chambre de Commerce informe ses membres qu'un livre intitulé "Doing Business in the Czech Republic" est à leur disposition pour consultation. Pour de plus amples informations veuillez vous adresser à Mlle Edith Stein, tél.: 42 39 39-316.

### Banque Mondiale:

## Rapport annuel 1996



L'éducation, la santé, la nutrition et la population sont les domaines où les investissements de la Banque augmentent le plus vite: les prêts ont été multipliés par cinq depuis le début des années 1980. Sur la période 1992-96, ils représentent 18% de l'ensemble des prêts de la Banque.

La Banque a consacré 1,63 milliards de dollars à la protection de l'environnement et obtenu 1,64 milliards de dollars de cofinancements pour financer 20 nouveaux projets au cours de l'exercice 1996.

L'assistance de la Banque aux domaines dans lesquels le secteur privé intervient de plus en plus (finance, électricité, télécommunications, informatique, pétrole et gaz naturel, industrie et mines) s'est élevée à plus de 5,6 milliards de dollars, répartis en 51 projets, durant l'exercice 1996.

La Banque joue également un rôle plus actif au niveau de la participation du secteur privé dans les infrastructures grâce à l'extension de ses programmes de garanties partielles contre les risques et de garanties partielles de crédit.

## Foire internationale de la Jeune Chambre du Togo

La Jeune Chambre Economique du Grand-Duché de Luxembourg nous informe que la Jeune Chambre du Togo organise du 5 au 15 mars 1997 une foire internationale à Lomé. Les objectifs de la foire sont de promouvoir le concept de l'interdépendance de l'économie mondiale, de relancer l'économie nationale et de développer les contacts d'affaires au-delà des frontières nationales et régionales.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la Jeune Chambre Economique, M. Philippe Corbard, c/o KPMG, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Fax: 22 51 71.

## Sommet économique du Caire - 12-14 novembre 1996

La Chambre de Commerce a l'honneur de porter à la connaissance de ses ressortissants que du 12 au 14 novembre 1996 aura lieu le "Sommet économique du Caire" en Egypte.

Des informations supplémentaires sur ce sommet ainsi que sur les différents aspects de l'économie égyptienne peuvent être obtenues en s'adressant à la Chambre de Commerce, Mlle Carine Hardt, tél.: 42 39 39-314.

## Colloque international de la FEBETRA

En collaboration avec l'AFTRI, la TLN, l'ITR et la Confédération du Commerce Luxembourgeois, la FEBETRA organise un colloque international à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR).

Ce colloque aura lieu le vendredi, 22 novembre 1996 dans la salle de réunion de la FEBETRA, rue de l'Entrepôt 5a, à 1020 Bruxelles. Il s'adresse aux transporteurs, aux donneurs d'ordre et aux intermédiaires de transport de marchandises.

Des renseignements supplémentaires ainsi que le formulaire d'inscription peuvent être obtenus auprès de la Confédération du Commerce (tél.: 43 94 44, fax: 43 94 50).

## Propositions d'affaires

- 1) Société française de création et de fabrication de foulards et cravates personnalisés (promotion des ventes, cadeaux d'affaires, lancement de produits...) cherche agent commercial, bien introduit auprès des entreprises luxembourgeoises.
- 2) Deutscher Direktimporteur von Motorrollern sucht Vertreter für Luxemburg.
- 3) Deutscher Hersteller und Vertreiber eleganter Damenblusen mit Spitzenapplikationen sucht Vertreter für Luxemburg.
- 4) Deutscher Hersteller für Rührwerkskugelmühlen, Dissolvern, Mischern und Labormischern für die chemische Industrie sucht Repräsentanz in Luxemburg.
- 5) Deutsche Firma sucht Vertriebspartner im Bereich Maschinenbau/Spannwerkzeuge. Anwendungsbereich: Spannabhebende Bearbeitung.
- 6) Deutsche Maschinenfabrik, Hersteller von Werkzeugmaschinen, insbesondere Metallbandsägemaschinen, sucht Vertretung in Luxemburg.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises une série de propositions d'affaires, de propositions de partenariats et de coopération pour consultation. Pour tout renseignement, veuillez contacter Mme Viviane Hoor, tél.: 42 39 39-315.

*"Keep it simple"*

## Les salaires ... facile avec Salaire-Minute

Ultra-complet

Facile à manier

Toutes branches

Hotline illimitée gratuite  
(lux. fr. all. angl.)

Garantie inconditionnelle de la satisfaction

Assistance sur place illimitée  
couverte par un contrat  
de maintenance à prix fixe

Plus de 150 installations

Plus de 200.000 salaires établis par mois

Formation individuelle sur place

Demandez votre installation GRATUITE

POUR ESSAIS et la documentation

**SOFT-KIS s.à.r.l. • Tél. 32 83 80 • Fax 32 79 84**

Softkis@gms.lu <http://www.gms.lu/-softkis/>



## Messen und Ausstellungen Dezember 1996

### AMTEC

1.12.1996 Saarbrücken (D)  
Amateurfunk- und Elektronik-Börse  
Tel.: 0049 681 71949

### ELEC

2.-6.12.1996 Paris (F)  
Internationale Fachausstellung  
Elektrizität und Automatisierung  
Tel.: 0033 1 53239999

### MESUCORA

2.-6.12.1996 Paris (F)  
Internationale Ausstellung für Mess-,  
Prüf-, Steuer-, Regel- und  
Automatisierungstechnik sowie  
Industriecomputer  
Tel.: 0033 1 49096000

### MIDEST

2.-6.12.1996 Paris (F)  
Internationale Zuliefermesse  
Tel.: 0033 1 47565217

### MODA PRIMA/ESMA

3.-5.12.1996 Mailand (I)  
Internationale Fachmesse für  
Strickwaren und Bekleidung  
Tel.: 0039 2 66103555

### EUROBOT

4.-7.12.1996 Frankfurt/Main (D)  
Europäische Fachmesse für  
Roboteranwendungen und Automation  
Tel.: 0049 69 234331

### ENERGIAE AMBIENTE

5.-8.12.1996 Turin (I)  
Internationale Fachausstellung und  
Konferenz für Energie- und  
Umwelttechnik  
Tel.: 0039 11 6644111

### RESTRUCTURA

5.-8.12.1996 Turin (I)  
Ausstellung Technik, Ausrüstung,  
Anlagen und Materialien für Bau,  
Renovierung und Instandhaltung  
Tel.: 0039 11 6644111

### ARCHITAROMA

6.-9.12.1996 Rom (I)  
Ausstellung für Landschaftsgestaltung  
Tel.: 0039 6 86205164

### AMUSEXPO

10.-13.12.1996 Paris (F)  
Spielautomaten-Fachmesse  
Tel.: 0033 1 47562105

### ECI - EXPO CONGRES

11.-13.12.1996 Paris (F)  
Fachausstellung für die Organisation  
von Ausstellungen, Kongressen,  
Seminaren und Geschäftsreisen  
Tel.: 0033 1 44398500

### ECI - L'ENTREPRISE COMMUNIQUE

11.-13.12.1996 Paris (F)  
Ausstellung für Innerbetriebliche  
Kommunikation  
Tel.: 0033 1 44398500

**Für weitere Auskünfte steht  
die Handelskammer Ihnen  
gerne zur Verfügung  
(Mme Viviane Hoor,  
Tel.: 42 39 39-315).  
Um kurzfristigen Änderungen  
der Ausstellungstermine  
Rechnung zu tragen, sollten  
Sie sich diese vom  
Organisator vor Ihrer Abfahrt  
bestätigen lassen.**

## Ausstellungen in Łódź (Polen)

**Die Polnische Botschaft in Brüssel  
teilt uns mit, daß 1997 folgende  
Ausstellungen bei der Internatio-  
nalen Messe in Łódź (Polen) statt-  
finden:**

### INTERGLASS

6.-8.2.1997  
Internationale Glas- und Keramikmesse  
Tel.: 0048 42 362983

### INTERTELECOM

4.-7.3.1997  
Internationale Messe für  
Telekommunikation  
Tel.: 0048 42 362983

### TOURISTIC SITES

21.-23.3.1997  
Reisegebiete der Welt - Touristikmesse  
Tel.: 0048 42 362983

### INTERFASHION

23.-26.4.1997  
Internationale Messe für Bekleidung,  
Textilien, Wirk- und Lederwaren  
Tel.: 0048 42 362983

### PET FAIR

9.-11.5.1997  
Internationale Messe für  
Heimtierbedarf und Angelsport  
Tel.: 0048 42 362983

### INTERSWEET

4.-6.4.1997  
Internationale Süßigkeitenausstellung  
Tel.: 0048 42 362983

### BEAUTY FAIR

23.-25.5.1997  
Internationale Drogerie- und  
Kosmetikmesse  
Tel.: 0048 42 362983

### INTERFLOWER

4.-5.9.1997  
Internationale Blumenmesse  
Tel.: 0048 42 362983

### INTERTOY

2.-4.10.1997  
Internationale Spielwarenmesse  
Tel.: 0048 42 362983

### INTERFASHION

15.-17.10.1997  
Internationale Textilien-, Maschinen-  
und Technologiemesse  
Tel.: 0048 42 362983

### INTERFLAT

14.-16.11.1997  
Internationale Messe für  
Wohnungsausstattung und  
Baumaterialien  
Tel.: 0048 42 362983

**Für weitere Auskünfte,  
wenden Sie sich bitte an die  
Telefonnummer des  
Veranstalters.**

# AMUSE

Amicale et Mutuelle des Universitaires en sciences économiques, commerciales, politiques, sociales, en gestion, en finance, en sociologie et communication a.s.b.l. et Société de Secours Mutuels

sous le patronage de la **Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg**

organise un

## SEMINAIRE SUR LA CREATION D'ENTREPRISE

le vendredi, 29 et samedi, 30 novembre 1996

### PROGRAMME

#### **Vendredi, 29 novembre 1996**

- 16h00 Allocution (Marc Hostert, Président AMUSE)
- 16h10 Allocution (Paul Hippert, Directeur de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg)
- 16h20 Introduction (Claude Witry, Président, Fédération des Jeunes Dirigeants d'Entreprises)
- 16h30 Le Créateur d'Entreprise - Audit Interne (Paul Sunnen, Conseiller de Direction, Chambre des Métiers)
- 17h00 Politique de diversification industrielle (Paul Fouarge, Attaché de Gouvernement, Ministère de l'Economie)
- 18h00 Pause café
- 18h15 Les dispositions en matière de commodo-incommodo (Hubert Ahles, Ingénieur technicien, Chambre des Métiers)
- 19h15 Formes juridiques de l'entreprise (Michel Folmer, Conseiller juridique, Chambre de Commerce)
- 19h45 Droit du travail (Michel Folmer, Conseiller juridique, Chambre de Commerce)
- 20h30 Aides à l'innovation (Gilles Schlessler, Attaché, Luxinnovation)
- 21h15 Résumé de la journée (Claude Witry, Président, FJD)

#### **Samedi, 30 novembre 1996**

- 8h45 Accueil
- 9h00 Le projet d'entreprise - le point de vue du banquier (Paul Huberty, Conseiller de direction et coordinateur PME National, BCEE)
- 10h00 Droit d'établissement (Albert Franck, Inspecteur Principal 1<sup>er</sup> en Rang, Ministère des Classes Moyennes)
- 11h00 Pause café
- 11h15 Aspects fiscaux (Alex Sulkowski, Associé Arthur Andersen)
- 12h00 Plan d'entreprise (Raymond Schadeck, Associé Arthur Andersen)
- 12h45 Résumé du séminaire (Claude Witry, Président, FJD)
- 13h00 Mot de clôture (Marc Hostert, Président, AMUSE)

Le séminaire s'adresse à toute personne souhaitant créer sa propre société et à tous les dirigeants d'entreprises s'intéressant aux sujets traités. Les modalités d'inscription sont très faciles: il suffit de verser une participation aux frais de LUF 500.- sur le compte CCP 120-790-25 de l'AMUSE en indiquant la mention "Création d'entreprise".

Le séminaire aura lieu le vendredi, 29 et le samedi, 30 novembre 1996 dans les locaux de la Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg-Kirchberg.

Pour d'autres renseignements, prière de s'adresser à Mlle Astrid Schlessler (tél.: 4 24 34 3322) ou Mlle Chantal Schumacher (tél.: 4242 2029) ou l'AMUSE (tél./rép./fax: 44 38 44).



**Séances  
d'information:  
Mesures  
en faveur  
de l'emploi**

Le Guichet unique PME, le Groupe d'action locale LEADER II et le Groupe de travail PME ont l'honneur de vous inviter aux séances d'information sur les mesures en faveur de l'emploi qu'ils organisent pour les entreprises et les administrations communales à différents endroits dans le Nord du pays.

Ces séances ont lieu dans le cadre de l'initiative européenne LEADER II - Groupe PME (Liaisons entre Actions de Développement de l'Economie Rurale). Le

groupe PME est composé de responsables d'administrations communales et d'entreprises de la région LEADER II et de délégués du Ministère des Classes Moyennes et de l'artisanat. Les membres du Groupe PME se réunissent régulièrement en vue d'analyser la problématique des petites et moyennes entreprises dans le contexte du développement rural.

Le séminaire "mesures en faveur de l'emploi" est organisé par les membres du Groupe PME LEADER II Eschdorf-Munshausen en étroite collaboration avec les responsables des administrations communales de la région LEADER II.

Les responsables des bureaux de l'Administration de l'Emploi de Diekirch et de Wiltz présenteront en détail les différentes mesures en faveur de l'emploi. A l'issue de cette présentation aura lieu un échange d'idées.

Les 5 séances d'information auront lieu aux dates suivantes:

<b>Lundi, le 04 novembre 1996 de 17.00 à 19.00 hrs à CLERVAUX</b>	<b>lieu: salle polyvalente à Clervaux</b>
<b>Lundi, le 11 novembre 1996 de 17.00 à 19.00 hrs à HOSINGEN</b>	<b>lieu: Centre Culturel à Hosingen</b>
<b>Lundi, le 18 novembre 1996 de 17.00 à 19.00 hrs à REDANGE</b>	<b>lieu: Centre Polyvalent à Rédange</b>
<b>Lundi, le 25 novembre 1996 de 17.00 à 19.00 hrs à WILTZ</b>	<b>lieu: salle des fêtes: Ecole Primaire à Wiltz</b>
<b>Lundi, le 02 décembre 1996 de 17.00 à 19.00 hrs à BOURSCHEID</b>	<b>lieu: Centre Culturel à Bourscheid.</b>

Le programme prévu est le suivant:

<b>17.00 - 17.30</b>	Le service des travailleurs handicapés (STH) Présentation du service STH M. J.-M. EWEN, responsable du service STH - Nord Discussion
<b>17.30 - 18.00</b>	Le service de l'orientation professionnelle (SOP) Présentation du service SOP M. Mario Della SCHIAVA, responsable du SOP - Nord Discussion
<b>18.00 - 18.30</b>	Les mesures en faveur de l'emploi Le stage de préparation en entreprise (stage FEDIL) Le stage-initiation Aide à l'embauche de chômeurs âgés et de chômeurs de longue durée Aide à la création d'entreprise Affectation de chômeurs indemnisés à des travaux d'utilité publique (mises au travail) M. R. SCHNEIDER, préposé Adem Wiltz Discussion
<b>18.30 - 19.00</b>	Les mesures fiscales en faveur de l'emploi Présentation du projet de loi portant introduction d'une bonification d'impôt en cas d'embauchage de chômeurs M. A. LICKES, préposé Adem Diekirch Discussion

Les personnes intéressées sont priées de prendre contact avec les bureaux du Guichet unique PME:  
11, Duarrefstrooss, L-9766 Munshausen, tél.: 92 99 36, fax: 92 99 85  
31, Grand-rue, L-9150 Eschdorf, tél.: 89 95 70, fax: 89 95 67.

## Soldes d'hiver: 2.1 - 18.1 1997

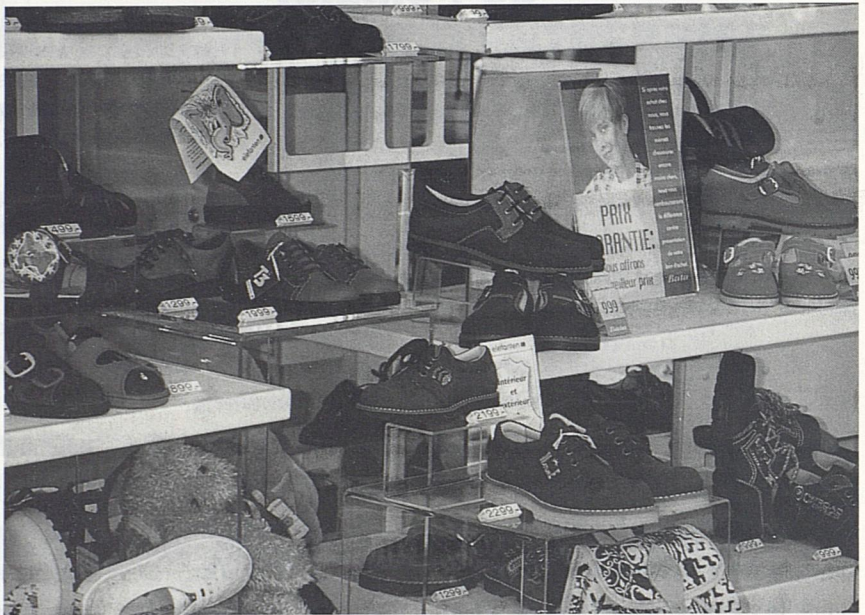
Il est porté à la connaissance des intéressés que par arrêté ministériel les dates d'ouverture et de clôture des prochaines périodes de vente en solde sont fixées comme suit:

### soldes d'hiver 1996

début:  
jeudi, le 2 janvier 1997

clôture:  
samedi, le 18 janvier 1997.

Conformément à l'article 5 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 14 mai 1992, la publicité relative à la période des soldes ne peut débuter qu'à partir du jour ouvrable précédant les dates ainsi déterminées, à savoir le mardi, 31 décembre 1996.



Une amende de dix mille à deux millions de francs est prévue par la loi à l'encontre de ceux qui annonceraient ou procéderaient à une vente en utilisant le terme "soldes" soit isolément, soit avec d'autres mots, ainsi que toute autre dénomination suggérant une vente en soldes en dehors des cas ou conditions prévus par la loi.

**TOSHIBA**  
Copieurs - Téléfax

*fiabilité* garantie

garantie

Une gamme de copieurs et téléfax à la pointe du progrès

Un programme mondial de recyclage



respect de  
*l'environnement*



**FELTEN-STEIN**

14, RUE DES JONCS  
Z.I. RONNEBOESCH  
L-1818 HOWALD  
TEL 40 23 53  
FAX 40 23 39

## Gagnons ensemble !

Comme dans le conte du lièvre et du hérisson, ce ne sont pas toujours les plus rapides qui gagnent la course, mais les plus futés. Le secret du petit hérisson? Faire appel à un fidèle compagnon qui attendait déjà à l'arrivée. Vous aussi, faites confiance à un partenaire qualifié pour gagner la course contre des logiciels toujours plus performants. Plus de 2000 jours de formation dispensés à 5000 utilisateurs en 1995 ne sauraient mentir.



**A deux, nous arriverons plus vite à destination !**

N'hésitez pas à nous contacter!

**KEY JOB**  
Computer Training and Consulting

**Microsoft**  
SOLUTION PROVIDER  
Authorized Training Center

### Formations en:

Excel • Word • Access  
PowerPoint • I-2-3 • WordPro  
NT • Novell • WordPerfect  
Visual Basic • C++ • AS/400...

65, avenue de la Gare  
L-1611 LUXEMBOURG  
Tél.: 49 06 09  
Fax: 49 06 70

## Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

### Ministère de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 1987 relatif aux installations de combustion alimentées en combustible liquide ou gazeux. (1895)

Projet de loi modifiant la loi du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets. (1918)

Projet de loi modifiant la loi du 24 novembre 1988 concernant les taxes à percevoir sur les demandes en obtention des formules prescrites pour le transfert de déchets toxiques et dangereux.

Projet de règlement grand-ducal déterminant les taxes à percevoir lors de la présentation des demandes en obtention des formules prescrites pour le transfert national ou transfrontalier de déchets. (1919)

### Ministère des Finances

Projet de loi portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs. (1896)

Projet de loi relative à la surveillance des marchés d'actifs financiers. (1902)

Projet de règlement grand-ducal relatif à la désignation, la surveillance, le fonctionnement, les tarifs et les différentes publications de l'organisme de centralisation des oppositions prévu par la loi du..... (non encore publiée) concernant la dépossession involontaire de titres au porteur. (1921)

Projet de loi portant modification de certaines dispositions en matière des impôts directs et indirects. (1924)

Projet de loi sur les consignations auprès de l'Etat. (1936)

Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1997. (1937)

### Ministère des Transports

Projet de règlement grand-ducal concernant les conditions minimales à remplir par les navires à destination des ports maritimes de la Communauté ou en sortant et transportant des marchandises dangereuses ou polluantes. (1897)

Projet de règlement grand-ducal transposant la directive 94/57/CE établissant des règles et normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires et les activités pertinentes des administrations maritimes. (1910)

Projet de règlement grand-ducal transposant la directive 94/57/CE établissant des règles et normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires et les activités pertinentes des administrations maritimes. (1910)

Avant-projet de règlement grand-ducal portant exécution de directives des C.E. relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques ainsi que des tracteurs agricoles et forestiers à roues. (1915)

Avant-projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal du 30 janvier 1983 portant acceptation de certains Règlements annexés à l'Accord concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque des équipements et pièces de véhicules à moteur. (1882 bis)



# Herbots Partners

## TRAINING & CONSULTING

VOS PARTENAIRES EN DEVELOPPEMENT

# SALES \* AFTER SALES \* MARKETING

Téléphonez ou Faxez-nous pour recevoir plus d'informations!

Herbots & Partners, Avenue de l'indépendance Belge 87, 1081 Bruxelles, Tél. 02-410.11.00 Fax 02-410.12.11

La Formation avec le M de Management

La maîtrise des matières

A rue de la Sève • L-4117 Anglès • Tél. 78 95 11 1 • Fax 78 92 47

## Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme

Projet de règlement grand-ducal déterminant le montant, les modalités et l'utilisation de la garantie financière prévue à l'article 6 de la loi du 14 juin 1994 portant règlement des conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours et portant transposition de la directive du 13 juin 1990 concernant les voyages, vacances et circuits à forfait. (1898)



Projet de loi portant organisation de la profession d'expert-comptable. (1909)

## Chambre des Députés

Proposition de loi 4062 portant modification

- 1) de la loi modifiée du 9 décembre 1970 portant réduction et réglementation de la durée du travail des ouvriers occupés dans les secteurs public et privé de l'économie

## ASSURANCES MULLER & AREND

7, rue Poincaré • L-2342 LUXEMBOURG

Parce que les risques d'assurances des PROFESSIONNELS méritent d'être traités par des PROFESSIONNELS!

Téléphone 44 80 44 (4 lignes)

M. Claude Junker

Agence Générale  
LE FOYER

- 2) de la loi modifiée du 7 juin 1937 ayant pour objet la réforme de la loi du 31 octobre 1919 portant règlement légal du louage de service des employés privés. (1899)

## Ministère de la Famille

Projet de loi sur la promotion des droits de l'enfant et la protection sociale de l'enfance.

Projet de règlement grand-ducal

- a) portant organisation des missions de protection sociale de l'enfance
- b) portant modification du règlement grand-ducal du 3 septembre 1995 instituant un institut d'enseignement socio-éducatif auprès des centres socio-éducatifs de l'Etat
- c) autorisant la création et l'exploitation d'une banque de données des enfants placés hors de leur milieu familial. (1900)

## Ministère de l'Économie

Projet de loi portant modification de la loi du 27 juillet 1993 ayant pour objet

1. le développement et la diversification économiques;
2. l'amélioration de la structure générale et de l'équilibre régional de l'économie. (1901)

Projet de loi portant modification des lois sur

- les droits d'auteurs du 29 mars 1972 telle que modifié par la loi du 24 avril 1995 sur les programmes d'ordinateur et
- la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion ("droits voisins") du 23.9.1975 en ce qui concerne la durée de protection. (1905)

## BÜROTECHNIK

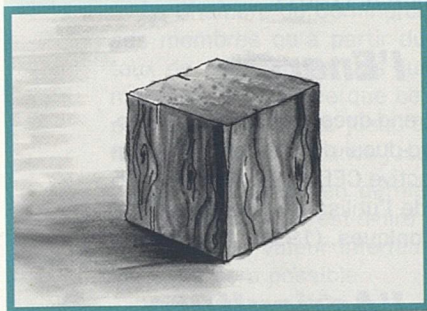
Kopiersysteme, Digital-Kopiersysteme und Color-Kopiersysteme mit und ohne EDV-Anbindung  
Großflächenkopierer, Faltmaschinen, Telefax und Drucker, Plotter, Scanner, Lichtpausmaschinen, Aktenvernichter, Diktieren, Schreiben, Rechnen, AV-Kommunikationssysteme

## REGLER

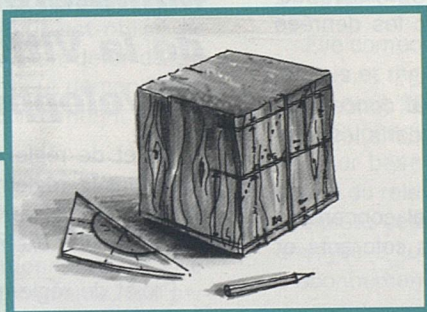
Büro-Centrum  
66663 Merzig, Hausbacher Straße  
Telefon (0049 6861) 9 20-0 • Telefax (0049 6861) 920-920  
Beratung, Verkauf, Anlieferung und Service  
in Saar-Lor-Lux-Trier-Westpfalz

# Tout est possible avec Préfalux

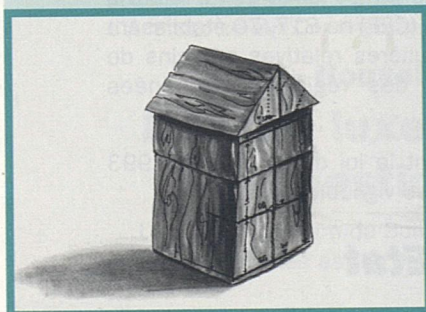
## RÉNOVATIONS



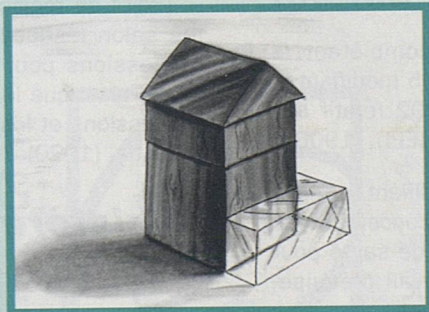
## PARACHÈVEMENTS



## TRANSFORMATIONS



## AGRANDISSEMENTS



Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 29 mars 1972 sur le droit d'auteur et de la loi du 23 septembre 1972 sur le droit d'auteur et de la loi du 23 septembre 1975 sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion

- a) en ce qui concerne notamment la location et le prêt
- b) en ce qui concerne la durée de protection
- c) en ce qui concerne la radiodiffusion par satellite et de la retransmission par câble. (1925)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 26 octobre 1972 concernant l'exécution de l'article 48, paragraphe VI de la loi du 29 mars 1972 sur le droit d'auteur. (1928)

### **Ministère de la Santé**

Projet de règlement grand-ducal relatif aux substances visées aux tableaux III et IV de la Convention sur les substances psychotropes, fait à Vienne, le 21 février 1971. (1903)

Avant-projet de règlement grand-ducal relatif à l'indication sur l'étiquetage de certaines denrées alimentaires, d'autres mentions obligatoires que celles prévues dans le règlement grand-ducal modifié du 16 avril 1992 concernant l'étiquetage et la présentation de denrées alimentaires ainsi que la publicité faite à leur égard. (1904)

Projet de règlement ministériel portant établissement d'un inventaire et d'une nomenclature commune des ingrédients employés dans les produits cosmétiques. (1913)

Avant-projet de règlement grand-ducal concernant les édulcorants destinés à être employés dans les denrées alimentaires. (1914)

**PREFALUX**

*La maîtrise des matières*

Projet de règlement grand-ducal portant interdiction de l'utilisation de certaines substances à effet hormonal ou thyrostatique et des substances bêta-agonistes dans les spéculations animales.

Projet de règlement grand-ducal relatif aux mesures de contrôle à mettre en oeuvre à l'égard de certaines substances et de leurs résidus dans les animaux vivants et leurs produits. (1926)

Avant-projet de règlement grand-ducal relatif à l'hygiène des denrées alimentaires. (1929)

Projet de règlement ministériel instituant une dérogation en ce qui concerne le transport par mer d'huiles et de graisses liquides en vrac, à certaines dispositions du règlement grand-ducal du.....relatif à l'hygiène des denrées alimentaires. (1930)

Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 11 juin 1991 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires. (1931)

Avant-projet de règlement grand-ducal concernant les colorants destinés à être employés dans les denrées alimentaires. (1932)

Avant-projet de règlement grand-ducal concernant les additifs alimentaires autres que les colorants et édulcorants. (1933)

Projet de règlement ministériel relatif aux substances contenues dans les produits cosmétiques. (1934)

Projet de règlement ministériel fixant les méthodes d'analyses nécessaires au contrôle de la composition des produits cosmétiques. (1935)

### **Ministère du Travail et de l'Emploi**

Projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal du 28 mars 1995 modifiant le règlement grand-ducal du 10 août 1992 relatif aux équipements de protection individuelle (EPI). (1906)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 4 novembre 1994 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail. (1908)

Convention collective de travail pour le bâtiment conclue entre les syndicats OGB-L et LCGB, d'une part et la Fédération des entreprises luxembourgeoises de construction et de génie civil, ainsi que le Groupement des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics, d'autre part. (1911)

Projet de loi portant approbation de la convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant, signée à Strasbourg, le 24 novembre 1977. (1917)

### **Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle**

Projet de règlement grand-ducal déterminant l'évaluation et la promotion des élèves dans le cycle inférieur de l'Enseignement secondaire technique ainsi que les conditions d'admission aux classes des différents régimes du cycle moyen. (1907)

### **Ministère de l'Energie**

Projet de règlement grand-ducal concernant l'abrogation du règlement grand-ducal du 9 mars 1979 portant application de la directive CEE du 13 février 1975 concernant la limitation de l'utilisation de gaz naturel dans les centrales électroniques. (1912)

### **Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural**

Projet de règlement du Gouvernement en Conseil modifiant le règlement du Gouvernement en Conseil modifié du 4 janvier 1991 relatif à l'appellation "Crémant de Luxembourg". (1916)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 juillet 1971 relatif à l'exécution du règlement (CEE) no 817/70 établissant des dispositions particulières relatives aux vins de qualité produits dans des régions déterminées (v.q.p.r.d.). (1923)

Projet de loi modifiant la loi du 21 janvier 1993 relative au rendement des vignobles. (1927)

### **Ministère d'Etat**

Projet de règlement grand-ducal fixant les modalités selon lesquelles le Gouvernement accorde les concessions pour programmes luxembourgeois par câble, ainsi que les règles générales gouvernant ces concessions et les cahiers des charges qui leur sont assortis. (1920)

### **Ministère des Travaux Publics**

Projet de réforme sur la législation et la réglementation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services. (1922)

### **Ministère des Communications**

Projet de règlement grand-ducal portant institution du cahier des charges pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de services GSM, DCS 1800 et GSM/DCS 1800. (1938)



## Loi du 11 août 1996 portant augmentation du taux de compétence des justices de paix

(Mémorial A-N°68 du 3 octobre  
1996 page 2026)

La Chambre de Commerce a l'avantage d'informer ses membres qu'à partir du **1<sup>er</sup> décembre 1996**, le taux de compétence des Justices de Paix sera augmenté de façon à ce que ce tribunal sera compétent pour tous les litiges jusqu'à la valeur de **400.000.- francs** (200.000.- francs jusqu'à présent).

La compétence en dernier ressort sera portée à **30.000.- francs**, c'est-à-dire pour tous les litiges portant sur une valeur inférieure à ce montant, aucun appel ne sera possible.

Ces montants sont relatifs aux ordonnances de paiement pour lesquelles le débiteur est obligé de payer la somme lui réclamée dans un délai de 15 jours. En cas de refus, le créancier peut demander un titre exécutoire contre le débiteur condamnant celui-ci à payer la somme demandée.

Rappelons que la Mutualité d'Assistance aux Commerçants offre à ses membres un service de recouvrement des créances et s'occupe également de la préparation d'une procédure d'ordonnance de paiement. Pour de plus amples renseignements, les personnes intéressées peuvent contacter la Mutualité d'Assistance aux Commerçants au tél.: 42 39 39-338.

### Nouvelles publications:

## Bulletin luxembourgeois des questions sociales

Le premier numéro du Bulletin luxembourgeois des questions sociales est en vente dans les librairies.

Il s'agit d'une publication spécialisée dans le domaine social destinée à donner à un public intéressé une information utile sur l'actualité du droit social (articles de fond, législation, jurisprudence, ...).

Les sujets traités dépassent le cadre du droit de la sécurité sociale au sens strict et concernent la politique familiale, les régimes complémentaires, la problématique de la dépendance, etc.

Une publication semestrielle est prévue.

Le prix de vente du Bulletin luxembourgeois des questions sociales est de 150 LUF.

## Mise à jour du "Droit du Travail"

La deuxième mise à jour du Droit du Travail luxembourgeois, rédigé et compilé par Marc Feyereisen, directeur-adjoint de l'Inspection du Travail, est parue le 1<sup>er</sup> octobre 1996.

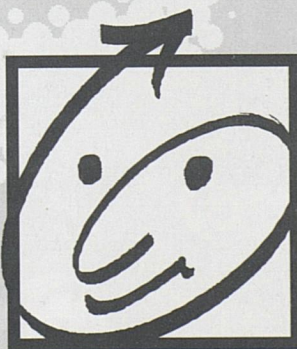
Elle comporte 240 pages et prend en considération les lois et règlements grand-ducaux promulgués avant le 30 août 1996, ainsi que plus de 200 arrêts de la Cour Supérieure de Justice de Luxembourg, sélectionnés sur base de leur intérêt particulier. Une actualisation du relevé des conventions collectives déposées complète cette mise à jour qui est automatiquement envoyée à tous ceux qui ont formulé une demande d'abonnement au préalable au prix de 1.700 LUF.

Tous les autres détenteurs du classeur sur le Droit du Travail au Grand-Duché de Luxembourg peuvent renvoyer la carte d'abonnement intercalée à l'éditeur (Editions Promoculture, BP 1142, L-1011 Luxembourg).

A noter qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1996, l'ouvrage de base est vendu ensemble avec la première et la deuxième mise à jour au prix spécial de 8.850 LUF en librairie.

## GRENZENLOSE WEITERBILDUNG

Infomarkt Saar-Lor-Lux  
Messe: 15.-17. Nov. 1996  
Messegelände Saarbrücken



## FORMATION CONTINUE SANS FRONTIERES

Info-Marché SaarLorLux  
Salon: 15 au 17 nov. 1996  
Parc des Expositions de Sarrebruck

### Ausstellung und Diskussionsforen für Fachbesucher und Weiterbildungsinteressierte

- Weiterbildungsangebote in Saar-Lor-Lux
- Messe-Schwerpunkt:  
"Telekommunikation/Multimedia"



### Exposition et forums de discussion pour les spécialistes et le public intéressé par la formation continue

- Propositions de formation continue dans la région Sarre-Lor-Lux
- Thème central du salon:  
« Télécommunications / Multimedia »

# Nouveau Peugeot Partner. Conçu par ceux qui l'utilisent.

Quand, comme vous, on passe le plus clair de son temps dans sa fourgonnette, on est en droit d'avoir quelques exigences. Et ces attentes nous y avons répondu. Résultat: le Partner. Une nouvelle conception qui rompt avec la tradition de la fourgonnette. En effet, la silhouette monocorps du Partner offre un volume utile de 3 m<sup>3</sup> pour une charge utile allant, selon les versions, jusqu'à 800 kg. Un siège passager repliable<sup>(1)</sup> qui vous permettra de passer de 1,70 m à 2,10 m de longueur utile en un tour de main. Question confort, là aussi le Partner affirme ses différences. Siège ergonomique rehaussé et volant réglable en hauteur de série. Direction assistée<sup>(1)</sup> et climatisation<sup>(2)</sup>. Et sur le plan de la sécurité: ABR<sup>(2)</sup> et double airbag<sup>(2)</sup>. Bref, tout ce que vous attendez de "celui" avec qui vous partagerez le travail et la route, le Peugeot Partner vous l'apporte.



**PARTNER**  
**PEUGEOT** 

(1) En série selon les versions. (2) En option selon les versions.  
Peugeot sur Internet: <http://www.PEUGEOT.COM>

POUR QUE L'AUTOMOBILE SOIT TOUJOURS UN PLAISIR.

## Lycée Technique Privé Emile Metz

### Kursus: Fachtheorie Schweißen

Teilnehmerkreis: Ingenieure, Techniker, Konstrukteure, Betriebsmeister

Ziel: Die zunehmende Anwendung der Schweißtechnik in Planungsbüros, Konstruktionswerkstätten und Reparaturbetrieben erfordert eine Fachwissenserweiterung für Ingenieure, Ingenieur-Techniker, Konstrukteure und Betriebsmeister in Bereichen: Schweißverfahren, Zusatzwerkstoffe, Schweißbarkeit und Materialverhalten, Schweißen in der Fabrikation, Gütesicherung geschweißter Werkstücke sowie Festigkeitsberechnung der Schweißnähte.

Programm: Wichtigste Schweißverfahren, Begriff Schweißen, elektrische Grundlagen, Lichtbogen, Schweißstromquellen, Schweißströme, Schweißpositionen, zeichnerische Darstellung, Schweißnahtvorbereitung, Zusatzwerkstoffe,

Aufbau und Eigenschaften der Metalle, Schrumpfungen und Spannungen, Wärmebehandlung der Stähle, Schweißbarkeit der Stähle, Schutzgasschweißen, wirtschaftliche Gesichtspunkte beim Schweißen, Auftragschweißen, Schweißen von Grauguß, Brennschneiden, Plasmaschneiden, schweißgerechtes Gestalten, Schweißnahtfehler, Gütesicherung, Unfallgefahren, Festigkeitsberechnung der Schweißnähte.

Zeitpunkt: 22. November, 6. und 20. Dezember 1996

10. und 24. Januar, 7. und 21. Februar, 7. und 21. März, 18. April, 9. und 30. Mai 1997

jeweils von 8.15 - 12.00 und von 13.30 - 16.30 oder 14.00 - 17.00 Uhr

Ort: Lycée Technique Privé Emile Metz, Dommeldange

Kursusleiter: H. Guy Thiltges

Sprache: Deutsch/Luxemburgisch

Teilnehmerzahl: 12-16

Preis: 56.310 LUF

*Achetez maintenant et relaxez-vous  
15% plus confortablement.*

Si vous achetez maintenant un relax Jori, vous ne profiterez pas seulement de son confort exceptionnel, mais aussi d'une réduction de 15%. Que ce soit sur le JR-7160, jeune et intime, ou sur le JR-7360, élégant et chaleureux. Vous pouvez déjà acheter un modèle de base à partir de 55.090.-FB au lieu de 64.810.-FB (cuir Celia). Cette action a lieu uniquement du 01/10/96 au 30/11/96. Alors, levez-vous vite et rendez nous une petite visite. Ensuite vous aurez tout le temps pour vous relaxer complètement.

JR - 7360. Design: Paul Verhaert.

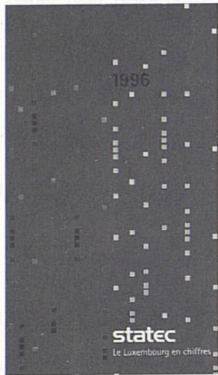
**JORI** *The art of  
fine Seating*

Ameublement  
& Capesius  
Reding

Succ. Jos Reding 10, rue d'Itzig, Hesperange  
Votre maison de confiance depuis 1907

**Vient de paraître:**

## **Le Luxembourg en chiffres 1996**



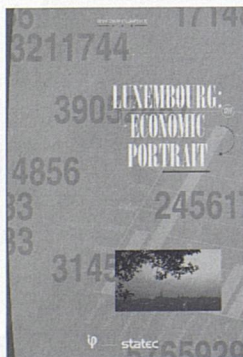
L'édition 1996 du "Luxembourg en chiffres", publication annuelle du Statec, vient de sortir de presse. Dans un format de poche maniable, la brochure fournit sur 40 pages les données statistiques de base sur le Grand-Duché, illustrées par des cartes et graphiques en couleur.

Un index systématique, permettant de trouver rapidement le renseignement recherché, en fait une source d'information utile, répondant aux besoins d'un public large et varié.

Le "Luxembourg en chiffres" paraît en quatre langues: français, allemand, anglais et néerlandais.

La brochure est diffusée gratuitement. Elle est disponible au STATEC, 6, bd Royal à Luxembourg, bureau 111. Des exemplaires individuels peuvent être fournis par envoi postal sur demande (tél.: 478-4268, -4219 et -4221; télécopie 46 4289; e-mail statec.post@statec.etat.lu).

## **Le "Portrait économique du Luxembourg" disponible en trois langues**



Le STATEC a publié en octobre 1995, en collaboration avec le Service Information et Presse du Gouvernement, une brochure intitulée "Portrait économique du Luxembourg".

L'objectif était de donner au grand public l'essentiel des informations sur l'économie luxembourgeoise d'aujourd'hui et les transformations structurelles au fil du temps.

Une présentation soignée, des photos, cartes et graphiques en couleur, des tableaux synthétiques et des commentaires succincts mais précis invitent le lecteur à parcourir aisément l'ouvrage qui compte 168 pages.

Cette publication a connu un grand succès tant au Luxembourg qu'à l'étranger. La forte demande a incité l'éditeur à mettre à la disposition du public une version allemande et une version anglaise.

Les brochures peuvent être obtenues au prix de 300.- LUF/exemplaire (sans frais d'expédition) au STATEC, 6, boulevard Royal à Luxembourg (tél.: 478-4268; fax: 46 42 89) ou en librairie.

La version française peut aussi être consultée sur INTERNET. ([www.restena.lu/gover/documents/porteco](http://www.restena.lu/gover/documents/porteco))

## **Légère baisse de la production industrielle (-1.0%) et poursuite du recul de l'activité dans le secteur de la construction (-9.7%) au premier semestre 1996**

Le STATEC vient de publier les résultats des enquêtes mensuelles de l'activité dans l'industrie et la construction pour le 1<sup>er</sup> semestre 1996. Comparée à la même période de l'année précédente, la **production industrielle**, avec 1.0%, a légèrement reculé. Alors que la production de la sidérurgie a diminué de -9.7%, l'activité dans les autres industries a quasiment stagné (+0.6%). Par rapport aux six premiers mois de 1995, le chiffre d'affaires dans l'industrie a fortement régressé (-5.5%). En ce qui concerne les deux composantes - la sidérurgie et les autres industries - le chiffre d'affaires a reculé de respectivement -15.8% et -2.7%.

A part la sidérurgie, les industries ayant contribué le plus à la baisse de la production ont été l'industrie textile (-9.9%), le travail des métaux (-8.6%), la transformation des matières plastiques (-7.7%) et la fabrication de verre et de produits céramiques (-6.2%). Dans d'autres industries cependant, la production a été en hausse durant le premier semestre 1996: hormis l'industrie du bois, où le démarrage d'une industrie nouvelle a fait doubler la production, ce sont avant tout la fabrication de machines et équipements (+24.2%) et le caoutchouc (+10.3%) qui tempèrent la baisse générale de la production industrielle.

Le recul de -9.7% de la production dans le secteur **de la construction** (mesurée par le volume d'heures-ouvriers réellement prestées par les entreprises résidentes du bâtiment et du génie civil) est partiellement dû aux mauvaises conditions climatiques en début d'année. Dans ces deux sous-secteurs, l'activité a diminué de -7.4% (bâtiment) et de -12.0% (génie civil). Quant au chiffre d'affaires, il a encore fortement augmenté (+6.8%). Dans le bâtiment, cette hausse s'est chiffrée à 5.1%, tandis que dans le génie civil, elle a été de l'ordre de 8.8%.

Le **coût salarial unitaire** (CSU), indicateur de compétitivité des entreprises, a augmenté de 4.0% dans l'industrie. Dans les deux composantes de l'**industrie**, la hausse a été de 2.6% dans l'industrie hors sidérurgie et a même atteint 13.7% dans la sidérurgie. L'augmentation du CSU de 8.3% dans le secteur de la **construction** s'explique tout comme pour l'industrie d'ailleurs, avant tout par le bas niveau de la production et des coûts relativement rigides.

**1<sup>er</sup> septembre 1996:**

## Le taux d'inflation se stabilise à 1.4%

### 1. RESULTATS GLOBAUX

Après la progression insignifiante (+0.04%) du mois précédent, l'indice des prix à la consommation, établi par le STATEC, marque au 1<sup>er</sup> septembre une hausse un peu plus accentuée de **+0.10%**, analogue à celle constatée en juillet.

L'indice se situe à **116.50** points au 1.9.1996 (Base 100 en 1990).

L'indice rattaché à la base 1.1.1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires, se chiffre à **572.43** points. La moyenne semestrielle atteint 571.54 points au 1.9.1996.

Le taux d'inflation sur 12 mois ne varie guère, en tombant de 1.37% en août à 1.35% au 1<sup>er</sup> septembre.

### 2. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

#### a) Taux de variation des indices de groupe

	sept. 96/ sept. 95	sept. 96 août. 96
Produits alimentaires et boissons	+0.70%	-0.24%
Habillement et chaussures	-0.03%	-
Logement, chauffage, éclairage	+4.19%	+0.73%
Meubles, articles d'ameublement et équipement ménager	+1.18%	-0.08%

Services médicaux et dépenses de santé	+0.58%	+0.02%
Transports et communications	+1.53%	+0.16%
Loisirs, spectacles, enseignement et culture	+1.23%	+0.39%
Autres biens et services	+1.02%	+0.01%

b) Principales incidences sur l'indice général par article (exprimées en points indiciaires - base 100 en 1990 - par rapport au mois précédent)

<u>en hausse</u>	<u>en baisse</u>
Gasoil chauffage (pondération 28.7 <sup>0</sup> / <sub>00</sub> ) +0.10p.	Pommes de terre (pondération 1.7 <sup>0</sup> / <sub>00</sub> ) -0.06p.

#### c) Quelques précisions

L'évolution de l'indice général au 1<sup>er</sup> septembre 1996 (+0.12 point) se caractérise par une hausse de +0.12 point de la fonction de consommation "Logement, chauffage, éclairage" et une baisse de -0.05 point de celle des "Produits alimentaires et boissons". Les mouvements dans les autres fonctions de consommation s'échelonnent de +0.03 point ("Transports et communications" - "Loisirs, spectacles, enseignement et culture" à -0.01 point ("Meubles, articles d'ameublement et équipement ménager").

Les seuls articles avec une incidence de plus de 0.02 point sur l'indice - le gasoil chauffage et les pommes de terre - ont connu des progressions respectives de +3.6% et -20.6%. Des évolutions importantes ont également été relevées pour les briquettes (+7.6%), les frais de stationnement (+7.2%), l'auto-école (+6.9%), les fleurs (+5.4%) et les manifestations sportives (+3.8%), ainsi que, du côté des baisses, pour les fruits de mer (-6.4%).

Après la stabilité, voire les baisses des mois précédents, les produits pétroliers ont constitué le principal facteur inflationniste, leurs prix augmentant en moyenne de +1.5% du 1<sup>er</sup> août au 1<sup>er</sup> septembre, alors que ceux des autres biens et services ont dans l'ensemble été quasiment stables, en progressant de seulement + 0.02%.

## La Chambre de Commerce est à votre service:

- Consultations juridiques gratuites
- Documentation économique
- Renseignements commerciaux
- Formation professionnelle
- Informations sur le commerce extérieur
- Assistance technique aux petites et moyennes entreprises

Quels que soient vos problèmes, adressez-vous à la Chambre de Commerce, qui tient ses services spécialisés à la disposition de ses ressortissants.

# EURO INFO CENTRE LUXEMBOURG

CONSEIL  
ASSISTANCE  
INFORMATION



## LE PARTENAIRE DES PME

**EURO INFO CENTRE**

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHE DU LUXEMBOURG



FEDIL

Tél. : 42 39 39-333 Fax : 43 83 26

SIEGE :  
7, RUE ALCIDE DE GASPERI  
LUXEMBOURG

ADRESSE POSTALE :  
CHAMBRE DE COMMERCE/EIC  
L-2981 LUXEMBOURG

## Le médiateur européen, mode d'emploi

Le médiateur européen a pour tâche de déceler les cas de mauvaise administration dans l'action des institutions et organes communautaires, à l'exclusion de la Cour de Justice et du Tribunal de première instance dans l'exercice de leurs fonctions judiciaires. Le médiateur procède de sa propre initiative ou sur base d'une plainte aux enquêtes qu'il estime justifiées.

Tout citoyen de l'Union européenne ainsi que toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège statutaire dans un des Etats membres de l'Union européenne peut saisir le médiateur européen d'une plainte. Celle-ci peut être directement adressée au médiateur ou être transmise par le biais d'un député européen.

La plainte doit concerner des cas de mauvaise administration de la part des institutions ou organes communautaires.

Par mauvaise administration, on entend une insuffisance ou un défaut d'administration, comme des irrégularités ou des omissions administratives, un abus de pouvoir, une négligence, des procédures illégales, une injustice, un dérèglement ou une incompétence, une discrimination, un retard évitable ou une absence ou un refus d'information.

Les institutions communautaires sont le Parlement, le Conseil, la Commission, la Cour de Justice et la Cour des Comptes. Les organes comprennent par exemple le Comité économique et social, le Comité des régions, l'Institut monétaire européen (la future Banque centrale européenne), la Banque européenne d'investissement, ainsi que tous les organes décentralisés de l'Union européenne.

La plainte doit être introduite dans un délai de deux ans à compter de la date à laquelle les faits ont été portés à la connaissance du plaignant et doit avoir été précédée des démarches administratives appropriées. Les plaintes émanant de fonctionnaires de l'Union européenne doivent avoir été précédées du recours aux procédures internes habituelles. La plainte ne peut concerner des faits qui ont déjà fait l'objet d'une décision juridictionnelle ou qui sont pendants devant une juridiction.

La plainte peut être introduite par une simple lettre adressée au médiateur, présentant les griefs et accompagnée de tous les documents nécessaires, dans une des onze langues officielles de l'Union et indiquant l'adresse et l'identité du plaignant, ou bien en utilisant un formulaire spécial.

Le médiateur examine la plainte et recherche une solution à l'amiable. Si sa tentative de conciliation échoue, il en informe l'institution concernée et peut présenter des projets de recommandations pour résoudre le cas. L'institution doit répondre au médiateur

dans un délai de trois mois. Le médiateur peut également adresser un rapport au Parlement européen et à l'institution concernée comportant ses recommandations. Il informe les plaignants des résultats.



Le premier Médiateur européen a été élu en juillet 1995 en la personne de Monsieur Jacob Söderman. Il a pris ses fonctions au mois de septembre 1995 et a prêté serment devant la Cour de Justice le 27 septembre 1995.

Une brochure intitulée "Comment se plaindre auprès du Médiateur européen" est disponible auprès du service du médiateur européen à Strasbourg.

Les plaintes ainsi que les demandes pour l'obtention de la brochure peuvent être envoyées à l'adresse suivante:

Médiateur européen

1, avenue du Président Robert Schuman

BP 403

F-67001 Strasbourg Cedex

Tél.: (33) 88 17 23 13

Fax: (33) 88 17 90 62

### VOUS VOULEZ REMETTRE

**Votre Commerce, votre Entreprise,  
vos locaux...**

Envoyez votre coupon-réponse à:

«INTERMEDIATION ACTIVE»

11, rue des Martyrs - B-6700 ARLON (Belgique)

Nom: ..... Prénom: .....

Raison sociale: .....

Adresse: .....

Ville: ..... Pays: .....

Tél.: .....

**Discrétion assurée**

## IV<sup>e</sup> Congrès d'Eurochambres:

# L'entreprise au XXI<sup>e</sup> siècle:

## Assistance technique et appui des CCI

Lors du IV<sup>e</sup> Congrès d'Eurochambres qui s'est tenu à Athènes, les 8 et 9 octobre 1996 sur le thème "L'entreprise au XXI<sup>e</sup> siècle: assistance technique et appui des CCI", la résolution suivante a été adoptée par les délégués de 30 pays européens différents:

"Au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, la Communauté européenne des affaires doit relever deux principaux défis: la globalisation de l'économie et l'élargissement de l'Union européenne vers l'Europe centrale et du Sud.

Devant ces défis, les Chambres de Commerce et d'Industrie européennes ont mis en évidence qu'elles ont

- largement contribué à préparer les entreprises au Marché intérieur actuel, qui doit être encore parachevé;
- créé la capacité de coopérer efficacement avec les entreprises des pays d'Europe centrale et orientale, candidats à l'adhésion, qui sont déjà membres affiliés d'Eurochambres;
- reconnu que le secteur d'affaires est seul créateur de la richesse dont dépendront les marchés européens élargis;
- développé un réseau de communication interactif basé sur Internet et Intranet qui relie Eurochambres, les organisations nationales de CCI aux 1.200 Chambres de Commerce et par leur biais à 14 millions d'entreprises.

En conséquence, les Chambres de Commerce et d'Industrie européennes estiment qu'elles sont **les partenaires de l'entreprise et des gouvernements** et qu'elles peuvent, à ce titre, jouer un rôle actif dans le cadre de l'Union européenne.

Les Chambres de Commerce et d'Industrie sont les partenaires naturels de l'entreprise et doivent réagir de la même manière devant les défis de l'économie mondiale. La majeure partie de leurs membres est constituée de petites et moyennes entreprises représentant 95% du nombre total. Les PME sont innovatrices et créatrices d'emplois et de richesse. Cependant, elles sont moins préparées que les grandes entreprises à affronter les risques et les aléas d'une économie mondialisée.

Les Chambres de Commerce et d'Industrie, qui forment un vaste réseau européen de plus de 1.200 Chambres seulement en Europe, auquel il faut ajouter

le réseau constitué par les Chambres de Commerce binationales et les organisations assimilées aux Chambres existant dans presque tous les pays du monde. Elles sont prêtes à fournir l'assistance technique et l'appui nécessaires à toutes les entreprises membres afin de relever ce défi et le nombre de consultations qu'elles fournissent aux entreprises à travers l'Europe avoisine le million. Elles réalisent, en outre, de multiples actions de promotion commerciale en leur faveur.

Outre le type de service rendu aux entreprises individuellement, les Chambres sont leur porte-parole auprès des autorités au niveau régional, national et européen, avec lesquelles elles coopèrent. Elles jouent un rôle d'intermédiaire auprès de l'Etat qui établit le cadre législatif, et le secteur privé, source de richesses et d'emplois. Les Chambres représentent les intérêts économiques de l'entreprise, quels que soient sa taille et le secteur d'activités concerné. De façon collective, elles remplissent des tâches fondamentales d'intérêt public, se substituant à l'Etat moins apte à les réaliser: stages, information, promotion des régions et actions communes transfrontalières.

Le second défi que les entreprises et les Chambres doivent relever est le futur élargissement de l'Union européenne. Les participants au IV<sup>e</sup> Congrès d'Eurochambres à Athènes sollicitent les gouvernements des 15 afin que des progrès plus significatifs soient réalisés dans les travaux de la Conférence intergouvernementale, qui sont loin derrière le calendrier prévu. Avant d'engager des négociations avec les pays candidats à l'adhésion, l'Union européenne doit être prête à accueillir 10 nouveaux Etats membres et plus sans perdre son identité d'Union. Tout d'abord et avant toute chose, ceci implique l'achèvement de l'Union monétaire et économique avec l'introduction de la monnaie unique. L'économie européenne sera en retard sur ses concurrents en Amérique et en Asie si elle ne peut tirer tous les avantages d'une véritable Union monétaire et économique. D'autre part, le futur élargissement est, pour l'Europe entière, important et nécessaire. L'Union européenne élargie sera de loin le plus grand marché du monde tirant profit des capacités économiques des nouveaux Etats membres, de leurs populations hautement qualifiées et des efforts soutenus de leurs gouvernements pour surmonter aussi rapidement que possible les dommages causés par 40 ans d'économie socialiste.

Les Chambres de Commerce et d'Industrie assistent les entreprises, par des services hautement qualifiés, à relever ce défi et les préparent à affronter les risques et aléas d'une Union européenne élargie. Dans un effort concerté, les Chambres de Commerce envisagent avec la Commission européenne de prêter assistance aux entreprises membres pour l'introduction de la monnaie unique. Elles interviennent non seulement au sein de l'Union européenne mais aussi dans les pays candidats.

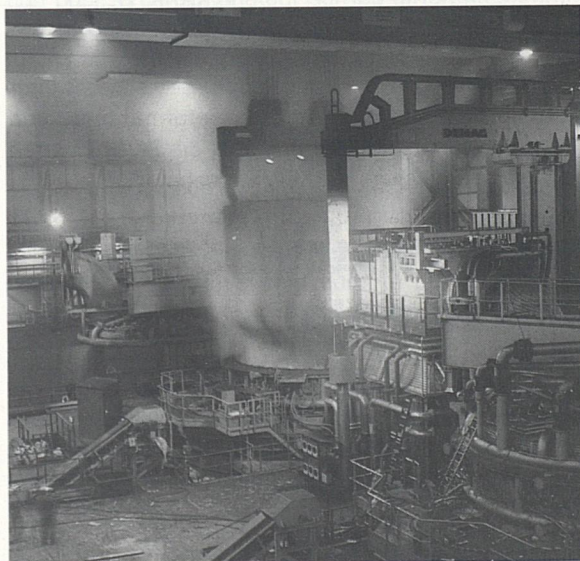
Tel est notre message lancé d'Athènes aux entreprises et Chambres de Commerce de l'Europe entière."



**ARBED:**

## Résultats semestriels sous l'impact d'une conjoncture sidérurgique freinée

Les résultats du groupe ARBED au premier semestre de 1996 ont été marqués par l'accentuation du recul de la conjoncture sidérurgique observé depuis le deuxième semestre 1995. Le fléchissement de la croissance économique, le niveau élevé des stocks et la détérioration des prix ont pesé sur l'activité des principaux secteurs du groupe et n'ont pas permis de renouer avec les résultats en forte progression enregistrés au premier semestre de 1995.



### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires semestriel du groupe s'est élevé à LUF 117,4 milliards, en diminution de 18,2 milliards par rapport au chiffre d'affaires de 135,6 milliards réalisé au 30 juin 1995. Cette diminution provient, en partie, de la sortie d'ARUS du périmètre de consolidation. A périmètre constant, le chiffre d'affaires a diminué de 8,4%.

Le secteur produits plats a réalisé un chiffre d'affaires de 51,5 milliards, soit une diminution de 4,1 milliards par rapport au semestre correspondant de 1995. Ce retrait de 7,5% est à rapporter surtout aux réductions des prix de vente.

Les ventes du secteur produits longs ont été de 23,3 milliards, en retrait de 3,4 milliards, ou de 12,8%, par rapport au 1er semestre de 1995. Cette variation provient surtout de la chute des prix de vente, la diminution des tonnages expédiés étant de 2,2%.

Le secteur commercial a vu ses ventes diminuer de 8,1 milliards, pour s'élever à 18,2 milliards. La sortie d'ARUS du périmètre de consolidation explique une diminution de 7,4 milliards. La diminution complémentaire de 0,7 milliard, ou 3,7%, provient d'un repli général des ventes du secteur non compensé par les fortes activités commerciales aux USA.

Le chiffre d'affaires du secteur acier inoxydable représente 15,6 milliards, en retrait de 2,6 milliards, ou de 14,1 %, en raison, pour l'essentiel, de prix en forte régression.

Les ventes du secteur tréfileries ont légèrement progressé et s'élèvent à 3,9 milliards. Celles des autres secteurs du groupe n'ont connu qu'une faible variation.

### Les faits saillants

- Lettre d'intention avec Huta Katowice pour la construction d'une unité intégrée de coulée continue de brames minces et de laminage de produits plats en Pologne
- Accord avec Hoogovens Staal B.V. pour la construction d'une usine de galvanisation au trempé à Gand, "Galtec"
- Démarrage du plan d'organisation adapté à la filière électrique des sites luxembourgeois du secteur produits longs
- Achèvement de la construction de la 4e coulée continue et mise en chantier du 4e four électrique pour produits longs
- Construction d'un laminoir à froid et d'un recuit brillant en vue d'une extension de la gamme de produits plats inoxydables

### Résultats

Au premier semestre 1996, le groupe a généré un résultat brut d'exploitation de 9.686 millions, en diminution de 6.514 millions par rapport aux 16.200 millions réalisés au 30 juin 1995.

Compte tenu de la charge d'amortissement de 5.632 millions, contre 5.407 millions au 30 juin 1995, le bénéfice d'exploitation est de 4.054 millions, contre 10.793 millions au 30 juin 1995.

Le résultat financier s'établit à -3.435 millions, soit 2,9% du chiffre d'affaires, contre -4.578 millions, ou 3,4% du chiffre d'affaires, pour le semestre correspondant de 1995. Cette amélioration s'explique principalement par la diminution des taux d'intérêt et par la plus grande stabilité monétaire.

Le résultat exceptionnel est négatif de 102 millions. Le groupe a traduit les conséquences sociales du plan d'entreprise, qui a été mis en place en avril 1996 pour le secteur produits longs au Luxembourg, par la constitution de toutes les provisions nécessaires, soit un total de 1.661 millions. L'existence de

provisions pour restructurations antérieures ainsi que la disponibilité de provisions pour retraites, excédentaires au sein du même secteur, ont permis de compenser ce montant.

Le bénéfice consolidé du semestre est de 373 millions, contre un bénéfice de 4.605 millions au 30 juin 1995. La part groupe est négative à concurrence de 249 millions, celle attribuable aux intérêts minoritaires s'établit à 622 millions.

Le cash flow du semestre, sans tenir compte des opérations de désinvestissements, s'élève à 5.450 millions contre 11,3 milliards pour la période correspondante de 1995.

### Investissements

Les investissements corporels réalisés par le groupe au 1<sup>er</sup> semestre 1996 s'élèvent à 6,7 milliards contre 4,3 milliards au 30 juin 1995.

Les entreprises du secteur produits longs ont investi 2,7 milliards, essentiellement au Luxembourg pour la coulée continue et l'aciérie électrique de ProfilARBED Esch-Belval. Les investissements du secteur produits plats se sont élevés à 2,6 milliards et comprennent la phase d'extension de Sikel ainsi que les investissements courants de SIDMAR et STAHLWERKE BREMEN. Dans le secteur acier inoxydable, les investissements sont de 595 millions, dont près de la moitié pour la construction d'un nouveau laminoir à froid.

Les investissements financiers de l'ordre de 1.035 millions concernent essentiellement la construction, dans le cadre d'une filiale de financement, d'un recuit brillant à ALZ, l'acquisition de Flachform Stahl et le développement de Tailor Steel.

#### Principales productions (en 1.000 tonnes)

	1 <sup>er</sup> semestre 1996	1 <sup>er</sup> semestre 1995
Minerai de fer, pellets et pellet feed	10.045	11.208
Acier brut	5.684	5.746
Laminés: Produits plats	3.141	3.333
Produits longs	1.977	2.162
Produits inox	220	238
Tréfileries	410	409

### Perspectives

La fin de la phase de déstockage des principaux clients et le redémarrage concomitant de la demande semblent confirmer que le recul de la conjoncture sidérurgique a prévisiblement atteint son niveau le plus bas au troisième trimestre 1996. Dans ces conditions, le groupe ARBED table sur un redressement progressif de ses principaux marchés et de ses résultats

## Face-lifting für "ARBED News"



Rapide sich ändern- de Lesegewohnheiten machen nicht vor bewährten Traditionen in Unternehmenszeitungen halt.

Neues Logo, neues Bild, aufgelockertes Layout, mehr Fotos, weniger umfangreiche, dafür aber mehr informative Texte: das sind die Hauptmerkmale der neuen "ARBED News", der

Unternehmenszeitung der ARBED-Gruppe.

Die Verantwortlichen der Redaktion sehen in ihrer Zeitung fortan vor allem ein Informations- und Kommunikationsmittel für und über die Belegschaften der luxemburgischen ARBED-Unternehmen.

## Foire d'Automne '96: 65.000 visiteurs

La 21<sup>e</sup> Foire d'Automne, la plus importante foire européenne pour l'artisanat dans l'Euregion Sarre-Lorraine-Rhénanie/Palatinat-Wallonie-Grand-Duché de Luxembourg a fermé ses portes dimanche, 13 octobre 1996.



Les principaux accents de cette foire étaient les techniques de la maison, l'ameublement et la décoration, l'outillage et l'équipement des petites et moyennes entreprises.

Avec plus de 65.000 visiteurs, la Foire d'Automne présente un bilan qui reste positif et confirme la continuité des investissements par les consommateurs dans la presque totalité des secteurs de produits représentés.

Rappelons que le 7 et 8 novembre 1996, le Centre d'Expositions et de Conférences des FIL accueillera le Salon Industriel de la Coopération Euro Regio Partners, organisé par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

## Comprendre l'assurance du particulier

en 2<sup>e</sup> édition,  
par Roland Bisenius

Ce livre représente à la fois une source d'information pour le consommateur sur les différentes garanties offertes au Grand-Duché et est un manuel de référence pour les professionnels et ceux qui entendent accéder à la profession.

Dans un langage clair et précis, l'auteur guide à travers le monde de l'assurance du particulier en pleine mutation depuis le début des années quatre-vingt-dix. L'auteur explique les passages clefs à l'aide d'une multitude d'exemples d'une famille type. Au delà des garanties de base, il tient compte du fait que les assureurs se différencient par leurs extensions de garanties commercialisées sans pour autant identifier l'une ou l'autre compagnie locale.

Un index alphabétique complet permet d'accéder rapidement aux différents régimes d'assurances telles que les assurances auto, multirisques habitation, accident et vie.

Tant le contenu que le caractère didactique de l'ouvrage ont amené le Commissariat aux Assurances de promulguer "Comprendre l'Assurance du Particulier" comme manuel de référence pour la vérification des connaissances de tous les candidats agents d'assurance.

"Comprendre l'Assurance du Particulier", par Roland Bisenius, comporte dans cette 2<sup>ème</sup> réédition 200 pages au format 165X240 mm, et est vendu au prix de 1.799,- LUF. Editions Promoculture, B.P. 1142, L-1011 Luxembourg (C.C.P. 87236-33).

## Création de Mazars & Guerard Luxembourg

Afin de renforcer leur capacité de services en matière d'audit, d'expertise comptable, de fiscalité nationale et internationale et de conseils, les cabinets Debelux Audit S.A. et Euro-Suisse Audit (Luxembourg) S.A. ont créé la société Mazars & Guerard Luxembourg.

La nouvelle entité qui compte 30 collaborateurs et abrite l'ensemble des activités de Debelux Audit et de Euro-Suisse Audit, hérite ainsi d'une forte présence dans le tissu des PME au Luxembourg et s'appuie sur le groupe Mazars & Guerard pour faire face à l'internationalisation des affaires et des activités.

Mazars & Guerard est le premier cabinet d'origine française à vocation européenne et implantation internationale. Pluridisciplinaire, la société offre des services d'audit, de conseil de direction, de conseil en management et de conseil juridique et fiscal à des entreprises de premier plan et de grandes entreprises publiques.

Mazars & Guerard peut être contacté au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, tél.: 22 57 61, fax: 22 57 60.

## Luxaviation acquiert un Beechcraft King Air C90

Luxaviation vient d'ajouter un Beechcraft King Air C90 à sa flotte d'avions d'affaires. Motorisé par deux turbines Pratt & Whitney de 550 CV chacune, le King Air dispose de fauteuils confortables pour 6 passagers. Sa vitesse de croisière est de plus de 400 km/h.



Ce turboprop offre les performances idéales pour les voyages de courte distance et complète ainsi de façon parfaite les performances du biracteur Citation II de Luxaviation. La société dispose ainsi d'une flotte flexible, capable d'offrir une solution efficace aux besoins de voyages d'affaires.

Pilotés par deux pilotes professionnels, les avions de Luxaviation sont tous capables d'atterrir et de décoller sur les pistes courtes, ce qui leur permet de desservir en direct plus de 3.000 aéroports en Europe et d'offrir un choix de destinations particulièrement vaste. Les avions de Luxaviation déposent le client et l'attendent à sa convenance à l'aéroport de son choix. Disponible 24 h sur 24, la flotte de Luxaviation offre la certitude d'être ponctuel et allie confort, rapidité et flexibilité.

Luxaviation peut être contacté au tél.: 42 52 52-1, GSM: 021/17 25 40, fax: 42 71 40.

## Nouveaux locaux pour Omnis



Le jeudi 3 octobre 1996, le groupe Omnis S.A. a présenté ses nouveaux locaux, situés 85-91, route de Thionville à Luxembourg. Le groupe Omnis comprend plusieurs entreprises, à savoir: **Omnis S.A.**, en charge de la comptabilité, de la gestion financière et des ressources humaines des sociétés-membres du groupe Omnis, **Wagner Informatique** qui commercialise et développe pour les PME/PMI des solutions informatiques spécifiques, **Wagner Automation** dont les installations de sécurité et de surveillance représentent une protection de bâtiments à toute épreuve, **Wagner Office**, spécialiste de l'environnement du travail humain, **Ibsy Finance** qui crée des outils informa-

tiques performants et efficaces pour les institutions financières, **Computer Services**, société informatique, transformant l'ordinateur en un outil au service de tous et proposant un choix allant du haut de gamme "Tailor Made" à l'installation moins sophistiquée, ainsi que Sofitec, société active dans le domaine du conseil, de la conception et de la mise en oeuvre de solutions informatiques client/serveur.

## Der erste CIP-Katalog ist da!

Das lange Warten hat sich gelohnt.

Der **CIP**-Katalog ist soeben erschienen.

Das Motto unseres ersten Kataloges lautet: "reinschauen und sich wohlfühlen"! Auf 32 illustrierten Seiten finden Sie alles was man in der heutigen modernen Bürokommunikation benötigt.

Für zusätzliche Fragen steht Ihnen unser geschultes Personal selbstverständlich jederzeit zur Verfügung.

Falls Sie einen Katalog anfordern möchten, so können Sie dies unter der Telefonnummer 43 70 77 oder unter der Faxnummer 43 91 97. Wir werden Ihnen kostenlos einen **CIP**-Katalog zukommen lassen.

Die Lieferung erfolgt innerhalb kürzester Zeit und ist natürlich frei Haus Luxemburg.

## "Zesummen ennerwé" bei Cargolux

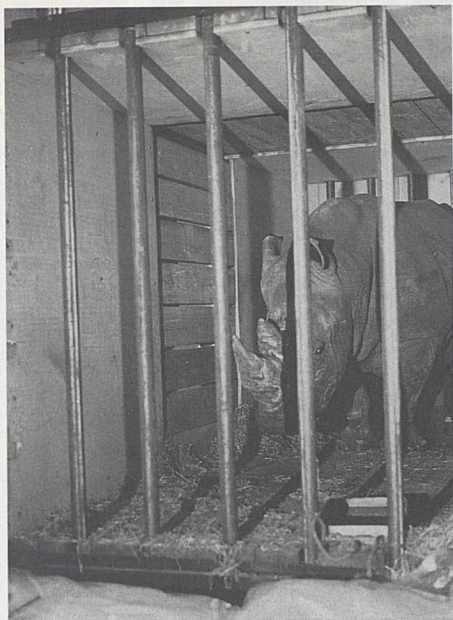
Es ist bereits Tradition, daß die Rotary Clubs von Luxemburg einmal im Jahr einen Tag für alle in Luxemburg lebenden Behinderten unter dem Motto "Zesummen ennerwé" organisieren.

In diesem Jahr beteiligte sich auch Cargolux an der Aktion und lud eine Gruppe von 140 körperlich und geistig Behinderten sowie deren Betreuer zu einem Besuch ein.

Die Gäste wurden in 30 Oldtimern sowie Oldtimer-Bussen von Privatsammlern zur Cargolux gefahren, wo ein interessanter Nachmittag mit Kaffee und Kuchen, Besichtigungen von Cargolux Werkstätten, einem Jumbotriebwerk und einer Boeing 747 stattfand.



## Cargolux transporte un rhinocéros



Un autre client VIP a rejoint la liste des clients satisfaits de Cargolux. Il s'agit du premier rhinocéros blanc né en captivité et qui a été remis dans son environnement naturel. Agé de 5 ans et pesant quelque 1.800 kilos, Kai a été transféré du Serengeti Safaripark de Hohenhausen (Allemagne) au Estoshiapark en Namibie. Cargolux a transporté l'animal sur son vol hebdomadaire vers Johannesburg à bord d'une Boeing B747-400.

Ce n'est pas la première fois que Cargolux participe à des transports d'animaux. Récemment, la société a encore transporté 320 alpagas du Chili à Stansted.

## Solucom feiert 20jähriges Bestehen

Am 4. Oktober 1996 feierte die Betreibergesellschaft Solucom ihr 20jähriges Bestehen. Das Unternehmen wurde am 27. Juli 1976 als Betreiber technischer Anlagen ins Leben gerufen. Seither hat die Solucom ihren Sitz in den Räumlichkeiten der Sidor-Müllverbrennungsanlage in Leudelingen, dem ersten Kunden des Unternehmens. Solucom ging aus dem Konzern CGC und Fabricom hervor und beschäftigte anfangs 26 Mitarbeiter. Im Laufe der Jahre vergrößerte sich der Aufgabenbereich von Solucom. Als Tochtergesellschaft des Tractebel/Fabricom-Konzerns verfügt Solucom heute über internationale Erfahrung als Betreibergesellschaft und beschäftigt 110 Mitarbeiter. Außer der Müllverbrennungsanlage betreibt Solucom heute unter anderem das Olympische Schwimmbad in Kirchberg, das Hôpital intercommunal Princesse Marie-Astrid sowie sämtliche Gebäude der Gemeinden Differdingen und Petingen.

## Pol Wirtz & Partner

### Neue Dienstleistung in der Personalberatung

Das seit 1983 tätige Consulting-Unternehmen Pol Wirtz & Partner, das bisher vor allem in den Bereichen Executive Search und Recruitment die Vorreiterrolle in Luxemburg spielte, vergrößert sein Angebot an Dienstleistungen im Personalbereich.

Joëlle Letsch ist der Firma als Senior Partner beigetreten und leitet dort die Abteilung Personalberatung und Personalentwicklung. Die studierte Psychologin hat eine zwölfjährige Berufserfahrung im Human Resources Bereich und bietet mit ihrem Team folgende Dienstleistungen an.

Berufsbezogene Testgutachten, Selektion von Mitarbeitern (Berufsauswahl), Assessment und Development Centers, Berufsorientierung, Individuelle Karriereplanung, Coaching von Mitarbeitern, Implantation, Outplacement, Organisationsentwicklung und Betriebsklimauntersuchungen.



Pol Wirtz & Partner arbeitet mit den bewährten Methoden und Testverfahren von Saville and Holdsworth Ltd. (SHL) und ist deren Luxemburger Partner. Die SHL Gruppe beschäftigt mehr als 200 Human Resources Spezialisten und Wirtschaftspsychologen in 22 Ländern.

Seit der Gründung 1977 wurden über 250 Verfahren für die Erkennung und Entwicklung beruflichen Potentials entwickelt und den Kunden international zur Verfügung gestellt. Das Testmaterial ist in den wichtigsten europäischen Sprachen erhältlich.

Pol Wirtz & Partner hat dieser Tage neue Büroräume auf 25 in der rue Philippe II in Betrieb genommen. Das Team für Personalberatung arbeitet inhaltlich und räumlich vollständig getrennt vom Executive Search and Recruitment Team.

# Tarifs publicités Merkur 1997

Les présents tarifs sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1997 pour les ressortissants de la Chambre de Commerce. Ils annulent les tarifs et engagements antérieurs.

Bulletin officiel d'information de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, le "Lëtzebuerger Merkur" est le support utile pour celui qui veut pénétrer et conforter sa position sur le marché luxembourgeois.

Publié dix fois par an, le "Merkur" est distribué gratuitement aux ressortissants de la Chambre de Commerce ainsi qu'à de nombreuses autorités, organisations, institutions et personnalités luxembourgeoises et étrangères. Avec un tirage moyen de 18.000 exemplaires, le "Merkur" occupe la première position parmi les périodiques thématiques édités au Luxembourg.

Rédigé en français et en allemand, le "Merkur" est lu par les chefs d'entreprises, les dirigeants et les cadres des secteurs de l'industrie, des banques, des finances, des assurances, des PME, de l'HORECA, des transports et des communications. L'expérience montre qu'un exemplaire diffusé en entreprise est lu par plusieurs personnes.

Pages intérieures		Suppléments pour couleur/publicité	
1/1 p. (bords perdus 213 x 303 mm)		1 coul. pantone . . . . .	12.000
(composition 165 x 250 mm) . . . . .	22.000	2 coul. pantone . . . . .	24.000
2/3 p. (165 x 170 mm) . . . . .	18.000	3 coul. pantone . . . . .	32.000
1/2 p. (largeur 165 x 125 mm) . . . . .		1 coul. quadri . . . . .	10.000
(hauteur 76 x 250 mm) . . . . .	13.500	2 coul. quadri . . . . .	20.000
1/3 p. (largeur 165 x 85 mm) . . . . .	10.000	3 coul. quadri . . . . .	28.000
1/4 p. (largeur 165 x 62 mm) . . . . .		quadrichromie . . . . .	32.000
(hauteur 76 x 125 mm) . . . . .	8.000		
1/8 p. (largeur 76 x 62 mm) . . . . .		<b>Supplément pour emplacement de rigueur :</b>	+ 15%
(hauteur 165 x 30 mm) . . . . .	4.500	<b>Réductions</b> au moins 3 parutions/an	- 5%
<b>Panoramique</b> . . . . .	44.000	au moins 6 parutions/an:	- 10%
		au moins 10 parutions/an:	- 15%
<b>Pages de couverture</b> 2 <sup>e</sup> couverture . . . . .	27.500		
3 <sup>e</sup> couverture . . . . .	27.500		
4 <sup>e</sup> couverture . . . . .	32.000		

**Les tarifs sont exprimés en LUF.**

Le matériel publicitaire doit parvenir au Service Publicité au plus tard 10 jours ouvrables avant la sortie de presse. Ne seront acceptés que des films offset (trame 60) ou du copyproof.

Au cas où l'imprimerie doit réaliser ou modifier une annonce, les frais de photocomposition, de montage et de film seront facturés en sus.

Les tarifs des encarts seront déterminés au cas par cas.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter le Service Publicité du Lëtzebuerger Merkur (tél.: 42 39 39-381).

**Administration, Rédaction, Publicité:**  
 Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg  
 7, rue Alcide de Gasperi  
 L-1615 Luxembourg  
 Adresse postale: L-2981 Luxembourg  
 Tél.: 42 39 39 - 381  
 Fax: 43 83 26  
 E-mail **Merkur**: doc @ cc.lu

S-MultiLine



**Ech maache mir  
d'Liewen méi einfach,**

**well ech hun méng Bank  
bei mir um Büro.**

“En fait, au bureau, je suis relié à ma banque par ordinateur, grâce au logiciel S-MultiLine. Cela me permet d’agir plus rapidement et de réinvestir les fonds disponibles plus efficacement. Je ne voudrais plus m’en passer. C’est un véritable outil de travail.”

*Roland Kieffer  
Directeur financier*

**ELECTRONIC BANKING**  
mécht viles méi einfach.



**SPUERKEESS**



## Savoir écouter

Parce qu'elle est depuis toujours à l'écoute des entreprises, la Banque Générale du Luxembourg peut comprendre la spécificité de leurs besoins et répondre à leurs attentes particulières.

Première banque universelle du Grand-Duché, la Banque Générale du Luxembourg s'engage aux côtés des PME, les assiste et les guide dans la gestion de leurs ressources financières, dans l'accomplissement de leurs projets.

Partenaire actif de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales, la Banque Générale du Luxembourg privilégie une approche personnalisée de chaque métier, un encadrement attentif de chaque projet, pour bâtir ensemble un avenir prospère.



**BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG**

BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, AVENUE J.F. KENNEDY,  
L-2951 LUXEMBOURG, TÉL.: (352) 42 42-1